

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

L'ECHO D'ALGERIE

INFORMER ET PENSER LIBREMENT Quotidien National d'Information www.lechodalgerie-dz.com

Quotidien National d'Information - 9^e Année - Mercredi 23 décembre 2020 - 7 Jomada Al Oula 1441 - N° 2580 - Algérie : 10 DA / 1 €



410 Nouveaux cas
376 Guérisons
12 Décès

Lire page 16

• Histoire

Aït Ahmed, Abane et Abbas, esprits fédérateurs et attachement à l'unité nationale comme legs pour les Algériens

L'Algérie réclame à la France la récupération de «la totalité» de ses archives

Esprits fédérateurs, attachés à l'unité nationale, partisans du dialogue constructif devant toute situation, Hocine Aït Ahmed, Abane Ramdane et Ferhat Abbas, symboles de l'unité nationale, ont consacré leur vie pour une Algérie unie, laissant un legs et un socle inestimables pour le peuple algérien.

Lire pages 4 & 6

Actions engagées par le Président Tebboune

Restauration de l'autorité de l'Etat et lutte sans merci contre la corruption

• Les actions engagées pour la restauration de l'autorité de l'Etat, pierre angulaire de l'édification d'une nouvelle République conforme aux aspirations du peuple algérien, se sont poursuivies avec constance en 2020, première année du mandat du Président Abdelmadjid Tebboune.

Lire page 3



• Covid-19

Le professeur Yousfi rassure sur l'importance et l'efficacité de la vaccination

Lire page 4

• Ali Lahrouchi à l'APS :

«L'Algérie est visée à travers la normalisation israélo-marocaine»

Lire page 4

• Energies renouvelables

L'Algérie possède l'un des gisements solaires les plus élevés au monde

Lire page 5

• Coupe de la CAF - 1^{er} tour (aller)

Victoire de la JSK face à l'USGN Niger

La JS Kabylie est parvenue à tenir en échec la formation nigériane de l'US Gendarmerie (1-2), hier, en match aller du 1^{er} tour de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF).

Lire page 16

21 Echos du jour

Accidents de la route 19 décès et 947 blessés en une semaine

Dix-neuf personnes ont trouvé la mort et 947 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus à travers différentes régions du pays du 13 au 19 décembre, selon un bilan publié hier par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Relizane avec deux personnes décédées et 23 autres blessées, précise la source. La Protection civile a été sollicitée, en outre, pour l'extinction de 413 incendies urbains et industriels. Par ailleurs, un total de 1630 agents de la

Protection Civile et 234 ambulances ainsi que 176 engins d'incendie ont été mobilisés, durant la même période, par la direction générale de la Protection civile pour effectuer 348 opérations de sensibilisation des citoyens et de désinfection générale des quartiers à travers 48 wilayas, dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du Coronavirus (Covid-19). Les opérations de désinfection ont touché l'ensemble des infrastructures, édifices publics et privés, quartiers et ruelles.



Médéa Chute mortelle d'une quinquagénaire du 2^e étage d'une bâtisse

Une quinquagénaire est décédée, hier, suite à une chute mortelle du 2^e étage d'une bâtisse située au niveau du quartier Ras-Kelouche, sur les hauteurs de la ville de Médéa, a-t-on appris auprès de la Protection civile. La victime, tombée d'une hauteur de six mètres, est morte sur le coup, a indiqué la même source, précisant qu'en dépit de l'intervention rapide des secouristes, ces derniers n'ont pu constater le décès de cette femme. Une enquête a été diligentée, aussitôt, par les éléments de la Sûreté nationale afin de déterminer les circonstances exactes de ce drame.

Annaba Saisie de plus de 38 kg de cannabis

La brigade régionale de lutte contre le trafic de stupéfiants, dont le siège est à Annaba, a démantelé un réseau criminel de trafic de drogues et saisi 38,3 kg de cannabis, a-t-on appris hier auprès de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Trois personnes membres de ce réseau qui activait dans plusieurs wilayas de l'est du pays ont été également interpellées par la brigade, selon la même source. Agés entre 26 et 60 ans, les mis en cause seront présentés devant l'instance judiciaire compétente dès l'achèvement de l'enquête, a-t-on conclu.

Sétif Chute mortelle d'un homme dans un puits

L'équipe de sauvetage de la Protection civile de Bouandas est intervenue lundi suite à la chute d'un homme dans un puits au douar Ouled Saâdi dans la commune de Tala Ifacène pour retirer le corps, indique le capitaine Lamamra Ahmed, responsable de la cellule de communication de la direction de la Protection civile. La victime, âgée de 47 ans, qui est descendue dans son puits pour inspecter la pompe à eau placée sur un support à 15 m aurait chuté dans un niveau d'eau atteignant 5 m.

Khenchela Un trentenaire tué par arme à feu

Un homme d'une trentaine d'années, T. D., a été retrouvé mort, avant-hier, dans la forêt dite Bouleghmane, dans la commune de Taouzianet, à 34 km du chef-lieu de la wilaya de Khenchela. La victime a reçu une balle dans le cœur provenant d'un fusil de chasse. L'arme avait été retrouvée à proximité du corps. Les raisons de cette mort restent pour l'instant indéterminées et l'hypothèse du suicide n'est pas définitivement écartée. Le corps sans vie a été transporté par les agents de la Protection civile à la morgue de l'hôpital Saâdi Maâmar, à Kais, pour les besoins de l'autopsie. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Taouzianet afin de déterminer les circonstances de la mort.

Glissement de terrain dans un chantier à Mostaganem Mort de deux travailleurs

Deux travailleurs sont morts et un autre a été blessé lundi suite au glissement de terrain dans un chantier de travaux d'assainissement dans la commune de Sidi Ali (Mostaganem), a-t-on appris auprès de la direction de wilaya de la Protection civile. Les unités de la Protection civile sont intervenues le matin vers 10h pour sortir les travailleurs de sous les décombres dus à un glissement de terrain survenu dans un

chantier de travaux d'assainissement à l'entrée de la ville de Sidi Ali (45 km à l'est de Mostaganem). Les ouvriers creusaient une tranchée pour prolonger les canalisations d'assainissement lorsqu'ils furent surpris par l'affaissement du sol sur une longueur de 15 m et une profondeur de 6 m, a indiqué la même source. Les corps des deux victimes (39 et 47 ans) ont été déposés à la morgue de l'hôpital

Hocine Hamadou dans la commune de Sidi Ali et le travailleur blessé, 45 ans, a été transféré aux urgences médico-chirurgicales du même établissement de santé publique. Pour l'opération d'intervention d'une heure et demie, les services de la Protection civile de l'unité principale ont mobilisé deux unités secondaires de Sidi Ali et Sidi Lakhdar et l'équipe cynotechnique.

Sûreté d'Alger Plus de 25 600 appels téléphoniques en deux semaines

Les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont reçu plus de 25 600 appels téléphoniques via le numéro vert 15/48 et de secours 17, outre six signalements via l'application «Allo Chorta» liés essentiellement au signalement de crimes ou à des demandes de renseignement et d'orientation, et ce, du 3 au 17 décembre, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). «La salle des opérations de la sûreté de la wilaya d'Alger, et par souci d'assurer une exploitation optimale des signalements faits par les citoyens, notamment ceux liés aux affaires de crime, veille à les transmettre de manière efficace et en temps record aux forces de police mobilisées sur le terrain, lesquelles interviennent avec professionnalisme», ajoute le communiqué, soulignant que «les

interventions menées sur le terrain ont permis l'arrestation de 12 suspects signalés par les sûretés des circonscriptions d'El Harrach, Sidi M'hamed, Hussein Dey et Cheraga». Ces mêmes opérations ont permis la saisie de 70 g de cannabis, 101 comprimés psychotropes, une arme blanche prohibée, 34 téléphones portables, 7 tablettes électroniques et d'autres objets. À cette occasion, les services de la sûreté de la wilaya d'Alger ont appelé les citoyens «à interagir efficacement et à participer aux opérations sécuritaires, en mettant à leur disposition les numéros vert 15-48 et de secours 17, l'application mobile Allo Chorta, ainsi que la page Facebook de la sûreté de la wilaya pour signaler tout ce qui pourrait porter atteinte à leur sécurité ou à leurs biens».

Saisie d'une arme à feu semi-automatique et de 12 cartouches

Les services de Sûreté nationale de la wilaya d'Alger ont arrêté 4 individus et saisi une arme à feu semi-automatique et 12 cartouches, et plus de 100 comprimés psychotropes dans le cadre du traitement de 4 affaires distinctes. «Les services de la sûreté de la wilaya d'Alger ont traité 4 affaires distinctes qui se sont soldées par la saisie d'une arme à feu semi-automatique et 12 cartouches, 117 comprimés

psychotropes et l'arrestation de 6 individus, dont une femme.» La première affaire a été traitée par la brigade de la police judiciaire de la circonscription administrative de Rouiba, laquelle a agi sur fond d'une information confirmée pour l'arrestation d'un individu suspect, dont la perquisition du domicile a permis la saisie d'une arme à feu semi-automatique et 12 cartouches de munition. Par

ailleurs, les trois autres affaires liées à la possession et au trafic de drogues et de psychotropes traitées par la brigade de la police judiciaire de la circonscription administrative de Bir Mourad Raïs ont permis l'arrestation de 5 individus suspects, dont une femme et la saisie de 117 comprimés psychotropes, une potion sédative, une arme blanche prohibée (couteau) et un téléphone mobile.

<p>Édité par la Sarl Echo Médias Algérie</p> <p>Directeur Général Fondateur Tewfiq Meraou</p> <p>L'ÉCHO D'ALGERIE</p> <p>Quotidien National d'Information</p>	<p>Directeur de la Publication Ahsene Saaid</p> <p>Directrice de la Rédaction D^r Lila Meraou</p> <p>Rédacteur en Chef Mouloud Hamdi</p> <p>Directeur Technique Walid Boumaaraf</p>	<p>Siège Social : 32, Avenue de Maubeuge - Alger</p> <p>Rédaction : 5F, rue des 3 Frères - Bouadou Bir Mourad Raïs - Alger</p> <p>Tél-Fax : 023 54 23 23 / 023 54 23 02</p> <p>Direction de la publicité : Tél-Fax : 023 54 23 04</p> <p>بنك التنمية المحلية BANQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL</p> <p>Compte N° : 005001114002013631013</p>	<p>Anep Tél : 021 73 76 78 021 73 71 28 Fax : 021 73 95 59</p> <p>Diffusion Ouest-Centre-Est Zigzag Expresse Impression SIA</p>	<p>• Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne sont pas restitués et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.</p>
	<p>www.lechodalgerie-dz.com</p> <p>E-mail : echodalgerie@gmail.com</p> <p>f L'Echo d'Algérie Quotidien National d'Information</p> <p>twitter @echodalgerie_dz</p>			

Actions engagées par le président Tebboune Restauration de l'autorité de l'Etat et lutte sans merci contre la corruption

Les actions engagées pour la restauration de l'autorité de l'Etat, pierre angulaire de l'édification d'une nouvelle République conforme aux aspirations du peuple Algérien, se sont poursuivies avec constance en 2020, première année du mandat du président Abdelmadjid Tebboune.

La restauration de l'autorité de l'Etat a constitué l'un des 54 engagements du candidat Tebboune qui avait fait part, dès le Conseil des ministres du 5 janvier 2020, de la nécessité de «redresser la situation générale du pays à travers le rétablissement de l'autorité de l'Etat et le recouvrement de la confiance des citoyens». L'importance de lutter sans merci contre le fléau de la corruption sous toutes ses formes a été soulignée par le président de la République lors de sa prestation de serment, le 19 décembre 2019, lorsqu'il avait fait part de la nécessité de mettre fin à la prédation, à la prévarication et aux comportements déviants. Le président de la République avait évoqué, à ce propos, une «stratégie visant à restaurer l'autorité de l'Etat, à travers la poursuite de la lutte contre la corruption, la politique d'impunité et les pratiques relatives à la distribution anarchique des recettes pétrolières». Une volonté illustrée par la constitutionnalisation dans la loi fondamentale du pays de l'autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, et confortée par l'engagement de M. Tebboune de faire en sorte que les grâces présidentielles «ne toucheraient pas les personnes condamnées et impliquées dans des affaires de corruption». Les engagements du président de la République en la matière se sont également traduits par les poursuites judiciaires engagées, de manière résolue, contre tous les responsables, quels que soient leur statut et leur rang, et toutes personnes impliquées – ou présumées impliquées – dans des affaires de corruption ou de dilapidation des richesses du pays. Restaurer l'autorité de l'Etat, c'est également protéger efficacement les citoyens, en particulier les enfants, catégorie fragile s'il en est, contre les nouvelles formes de criminalité, à leur tête les enlèvements, un phénomène qui a pris de l'ampleur ces dernières années. Le Président Tebboune avait ordonné, dans ce contexte, «l'application des peines maximales, sans possible allègement ou grâce, contre les auteurs de crimes d'enlèvement de personnes», et ce, «quels que soient les tenants et aboutissants de l'acte d'enlèvement». Le président de la République avait notamment fait part de «l'engagement de l'Etat à protéger les citoyens, à renforcer la justice et la primauté de la loi en vue de consolider le processus démocratique et restaurer l'autorité de l'Etat pour être juste et protecteur des faibles au vu de la propagation du phénomène d'enlève-

ment, étranger à notre société». Pour rappel, un texte de loi prévoyant le «durcissement des sanctions contre l'auteur ou les auteurs d'actes d'enlèvements», a été présenté et voté par les deux chambres du Parlement. L'accusé dans des affaires d'enlèvements est passible, aux termes de cette nouvelle loi, de la peine de mort si la victime est retrouvée morte, et de la peine de perpétuité dans le cas où la victime est retrouvée vivante. Une loi relative à la prévention et à la lutte contre les bandes de quartiers a également été votée par le Parlement, visant à mettre en place «un cadre législatif de prévention de ce phénomène qui a créé un climat d'insécurité et de terreur dans les cités du fait de la violence et des agressions à l'arme blanche par des bandes criminelles constituées dans les cités». L'efficacité des mesures de restauration de l'autorité de l'Etat et, partant, de recouvrement de la confiance des citoyens, se mesurent également à l'aune de la capacité du pays à venir à bout des résidus du terrorisme et du crime transfrontalier. A cet égard, «l'intensification de la lutte contre les résidus du terrorisme jusqu'à l'éradication définitive de ce phénomène ainsi que contre le crime transfrontalier, le trafic de drogue, la contrebande et l'immigration clandestine», a été soulignée en février 2020 lors d'une réunion extraordinaire du Conseil des ministres, présidée par le président de la République. Par ailleurs, la loi relative à la prévention et à la lutte contre la discrimination et le discours de haine, élaborée sur instruction du président de la République, se veut une référence législative pour lutter contre ce phénomène qui a pris des proportions dangereuses et devenu une véritable menace pour l'unité nationale et la cohésion sociale. Outre la création d'un Observatoire national chargé du suivi et de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre ce phénomène, cette loi prévoit des peines allant jusqu'à 10 ans de prison à l'encontre des auteurs de ce type de crimes, devenu une véritable menace pour la stabilité nationale accentuée par les réseaux sociaux. Ce texte prévoit la création d'un Observatoire national de la prévention de la discrimination et du discours de haine. Placé auprès du président de la République, cet Observatoire «est chargé d'assurer la détection précoce et l'analyse des formes et aspects de la discrimination et du discours de haine, d'en alerter les autorités concernées, et d'en rechercher les causes, de proposer les mesures et procédures nécessaires à leur prévention». Par ailleurs,



l'Observatoire soumet au président de la République un rapport annuel qui comprend, notamment, l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la prévention de la discrimination et du discours de haine ainsi que ses propositions et recommandations pour renforcer et promouvoir les mécanismes nationaux en vigueur en la matière. L'Observatoire est chargé également «d'évaluer, périodiquement», les instruments juridiques et les mesures administratives dans le domaine de la prévention de la discrimination et du discours de haine, ainsi que leur efficacité. L'organisme a aussi pour tâche d'élaborer des études et des recherches dans le domaine de la prévention de la discrimination et du discours de haine, en sus de développer la coopération et l'échange d'informations avec les différentes institutions nationales et étrangères exerçant dans ce domaine». L'Observatoire est composé de «six membres parmi les compétences nationales, choisies par le président de la République, un représentant du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), un représentant du Haut-Conseil de la langue arabe (HCLA), un représentant du Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA), un repré-

sentant de l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance (ONPPE) et un représentant du Conseil national des personnes handicapées». La loi sur la lutte contre la discrimination et le discours de haine prévoit la mise en place d'une stratégie nationale visant à moraliser la vie publique, à diffuser la culture de tolérance et de dialogue, à bannir la violence dans la société, à adopter des mécanismes de veille et de détection précoce des causes de ces deux fléaux, en impliquant la société civile et le secteur privé dans son élaboration et sa mise en œuvre. Dans le but de bannir ce genre de discours, le législateur a institué des peines allant de 6 mois à 10 mois de prison, selon le cas, pour punir les auteurs de ces crimes. L'élaboration de cette loi inspirée de l'essence même de la Constitution et des lois de la République, lesquelles interdisent toute atteinte à l'unité nationale et aux constantes de l'identité nationale, intervient en application des traités internationaux adoptés par l'Algérie, en vertu desquels les pays s'engagent à émettre des lois punissant le discours de haine, et ce, en consécration des droits de l'homme.

T. Benslimane

Enfants autistes Un plan national en cours d'élaboration pour les prendre en charge



La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouther Krikou, a fait état lundi de l'élaboration en cours d'un plan national visant à prendre en charge les enfants autistes en coordination entre son département et le ministère de la Santé. «En coordination avec le ministère de la Santé, nous nous employons à mettre en place un plan national visant à prendre en charge de manière complémentaire les enfants autistes sur les plans thérapeutique et psychologique», a souligné Mme Krikou, qui inspectait le centre pour enfants autistes de Aïn Defla dans le cadre de sa visite de travail dans la wilaya. Se référant à des praticiens de la santé, elle a soutenu que pour que la prise en charge des enfants autistes soit efficace, il faut que celle-ci soit pluridisciplinaire, c'est-à-dire qu'elle ne doit

pas être basée uniquement sur le volet psychologique, mettant en avant l'importance de la coordination avec le ministère de la Santé. «Les médecins sont formels : la prise en charge des enfants autistes ne doit pas se limiter au volet psychologique mais doit s'élargir au volet médical, d'où la pertinence de ce plan», a-t-elle expliqué, observant que la finalité de cette démarche est de permettre un meilleur apprentissage de cette frange et une plus grande intégration de sa part au sein de la société. Elle a soutenu que la dimension médicale et psychologique du trouble autistique apparaît clairement dès lors que la prise en charge est assurée par un pédopsychiatre, mais également par un médecin pédiatre ou généraliste formé aux troubles du neurodéveloppement. Evoquant l'association locale d'aide aux enfants autistes,

elle a salué son dévouement au service des jeunes malades, invitant les autres associations à s'inspirer de son remarquable travail. «Nombre d'associations d'aide aux enfants autistes sont présidées par des pères de famille dont la progéniture est atteinte de cette pathologie», a-t-elle fait remarquer, signalant que cet état de fait atteste de la douleur ressentie par les parents dans la prise en charge de cette frange. Soutenant que les portes du secteur de la solidarité «sont ouvertes» pour tous ceux qui aspirent à mettre du baume au cœur des enfants autistes et de leurs parents, elle a réitéré la détermination de son département à prendre en charge cette catégorie d'enfants. Des équipements médicaux et pédagogiques ont, à l'occasion, été remis aux enfants autistes dans une ambiance empreinte de convivialité.

Covid-19

Le professeur Yousfi rassure sur l'importance et l'efficacité de la vaccination

L'infectiologue et président du Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (Snpspp), le professeur Mohamed Yousfi, a rassuré, hier, les citoyens sur l'efficacité et l'importance du vaccin contre le nouveau coronavirus, affirmant que la vaccination est «l'unique arme qui peut mettre fin ou contrôler une épidémie».

«**L**a plus grande découverte de l'humanité depuis Pasteur, c'est la vaccination. C'est cette arme qui nous a permis d'éradiquer beaucoup de maladies et de les contrôler. Et, en tant qu'infectiologue, la vaccination est une arme importante. C'est l'unique arme qui peut mettre fin ou contrôler une épidémie», a déclaré le Pr Yousfi lors de son passage à l'émission «Invité de la rédaction» de la Chaîne 3, relevant que pour «le simple citoyen, c'est normal qu'il s'inquiète parce que c'est une maladie nouvelle, c'est un virus qu'on vient de découvrir et surtout que le vaccin soit élaboré en moins d'une année et que d'habitude son élaboration prend 4 ans, 5 ans ou plus». L'infectiologue a expliqué le fait que le vaccin soit élaboré en un temps jugé record par deux raisons : l'échange en termes de données scientifiques entre les experts de différents pays et les moyens financiers mobilisés par plusieurs laboratoires à travers le monde. «Pour rassurer le citoyen, ce vaccin a été élaboré en un temps record pour deux raisons : la première c'est qu'il y a eu pour la première fois un échange en termes de données scientifiques qu'on n'a jamais eu avant, ce qui fait qu'il y a eu plus de 150 projets d'élaboration de vaccin. La deuxième,

très importante, est que plusieurs laboratoires se sont lancés et surtout beaucoup d'argent a été investi», a souligné le Pr Yousfi. Pour encourager les citoyens à se faire vacciner et lutter contre la méfiance qui est «alimentée par certains lobby anti-vaccin internationaux», le spécialiste a plaidé pour un travail de sensibilisation, d'information et de communication à l'égard de la population avant l'entame de l'opération de vaccination. «J'insiste sur l'opération de sensibilisation, de l'information et de la communication par rapport aux citoyens pour couper l'herbe sous les pieds de toute partie ou personne qui pourrait influencer négativement sur cette vaccination. Il faut le faire avant de commencer l'opération», a-t-il insisté. Quant à la stratégie vaccinale, le Pr Yousfi a indiqué qu'il y a des catégories de population qui seront prises en charge en priorité, notamment les personnes âgées qui sont des sujets à risques, les malades chroniques, le personnel de la santé, ce qui est «une priorité des priorités», selon lui, puis viendront les corps constitués pour différentes raisons de fonctionnement. Sur le choix du vaccin à acquérir, l'infectiologue a fait savoir que cela repose sur plusieurs critères, notamment la conservation, la logistique, la disponibilité et le prix. Il



s'est dit, à cet effet, «optimiste» quant à l'efficacité des vaccins contre le coronavirus, certains laboratoires ayant réalisé, selon lui, des avancées considérables. «Jusqu'au moment où on parle, avec tout ce qui a été publié en termes d'efficacité et d'effets secondaires, plusieurs vaccins sont valables (...). On peut faire le choix et on a cette possibilité de négocier», a

poursuivi l'infectiologue, jugeant la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, d'entamer la vaccination janvier prochain «logique», parce que, a-t-il argué, d'un point de vue scientifique, il fallait qu'on attende les «premiers résultats» des vaccinations entamées dans certains pays.

Yasine D. / Ag.

Histoire

L'Algérie réclame à la France la récupération de «la totalité» de ses archives

Le conseiller du président de la République en charge des Archives et de la Mémoire nationale, Abdelmadjid Chikhi, a indiqué, lundi, que l'Algérie réclamait «la totalité» de ses archives à la France, estimant que «le passé doit faire partie de relations équilibrées» au mieux des intérêts des deux pays. «L'Algérie réclame la totalité de ses archives dont une grande partie se trouve en France, qui a toujours avancé de faux prétextes, comme par exemple la déclassification de nombre d'archives pourtant réunies depuis plusieurs décennies», a déclaré Chikhi sur les ondes de la Radio nationale. Evoquant le travail bilatéral avec son homologue français Benjamin Stora sur le dossier des archives, Chikhi a indiqué n'avoir, à ce jour, pas commencé à travailler avec Stora, «qui m'a contacté par téléphone pour s'excuser de ne pouvoir entamer le travail ensemble en raison d'un rapport demandé par le Président Macron sur les étapes et les priorités de ce travail pour la partie française», a-t-il expliqué. Le directeur général des Archives nationales a affirmé, dans ce sens, que «les demandes de la partie algérienne sont claires et ne nécessitent pas de concertations», ajoutant que

«la question est immuable car le passé ne saurait être effacé ou oublié. Nous œuvrons à ce qu'il fasse partie de relations apaisées et équilibrées» à construire au mieux des intérêts des deux pays. Par ailleurs, Chikhi a fait état d'«entraves» au travail de Benjamin Stora évoquant «des parties en France qui cherchent à enterrer le passé et veulent que nous l'oublions». «Il existe dans la société française des associations actives clamant que nous avons volé l'Algérie à la France, et c'est inconcevable», a soutenu Chikhi. S'agissant d'un recours à l'arbitrage international pour la récupération de ces archives, le directeur général des Archives nationales a fait savoir que «c'est là, une option risquée pour l'Archive même en ce sens qu'il n'existe pas de partie neutre pour veiller à sa protection, si cette voie est choisie». Fustigeant la loi française de 2006 décrétant les archives comme partie du domaine public et stipulant qu'elles sont inaliénables et imprescriptibles, Chikhi a qualifié cette mesure de «violation» du principe de non-rétroactivité des lois, d'autant, a-t-il ajouté, que le dossier des archives, objet de négociations, n'est pas encore clos».

Pour ce qui est des excuses de la France à l'Algérie, Chikhi a estimé que ces excuses ne sont pas quelque chose d'impossible, si nous considérons leur intérêt dans le cadre du dossier de la mémoire affirmant qu'il faut regarder vers l'avenir même si les plaies restent douloureuses et qu'il est difficile d'oublier les crimes de la France coloniale. Concernant la poursuite de l'entreprise de récupération des restes mortuaires des chouchada algériens conservés en France, Chikhi a réitéré la détermination du président de la République Abdelmadjid Tebboune à rapatrier tous les restes et crânes des héros de l'Algérie, soulignant l'absence d'un nombre exact. En juillet dernier, l'Algérie a récupéré les restes mortuaires de 24 résistants algériens restés 170 ans conservés au Musée d'histoire naturelle de Paris. Le président de la République avait alors souligné la détermination de l'Etat algérien à «poursuivre l'opération jusqu'au rapatriement de l'ensemble des restes des résistants algériens pour qu'ils soient enterrés sur la terre pour laquelle ils se sont sacrifiés».

Ali B.

Ali Lahrouchi à l'APS :

«L'Algérie est visée à travers la normalisation israélo-marocaine»

La normalisation du régime marocain avec l'entité sioniste constitue une «catastrophe» qui menace l'avenir de la région du maghreb arabe, a mis en garde le journaliste marocain Ali Lahrouchi relevant que l'Algérie «est la première cible de ce rapprochement maroco-israélien». «La dictature alaouite au Maroc est en elle-même un danger sur la sécurité du monde arabe en semant la discorde et tendant les complots», a indiqué Ali Lahrouchi dans une déclaration à l'APS. «L'arrivée d'Israël au Maroc après cette normalisation honteuse a fait monter la tension dans la région», a-t-il souligné. «Le Makhzen prépare depuis longtemps l'annonce de la normalisation de ses relations avec l'entité sioniste et ce, en quête du soutien des Etats-Unis d'Amérique», a ajouté le journaliste maro-

cain établi depuis 20 ans aux Pays-Bas, précisant que «le refus de l'Algérie des méthodes coloniales du Maroc dans la région a amené ce dernier à comploter avec Israël pour attenter à sa stabilité». Pour ce journaliste «l'Algérie est la première cible de cette normalisation en raison de ses positions soutenant la légalité internationale», car le régime marocain conspire avec les forces coloniales pour attenter à la stabilité de l'Algérie». Concernant les relations maroco-israéliennes, il a souligné qu'elles sont «très anciennes» rappelant que les Israéliens «avaient sauvé le Roi Hassan II de plusieurs tentatives de putsch». «L'aide des Israéliens au Maroc n'était pas gratuite. Hassan II faisait croire aux Arabes qu'il participait avec eux à leur guerre contre Israël.

En réalité, il rendait des comptes aux Israéliens de tous les détails comme le confirme le témoignage du journaliste Mohammed Hassanine Heikel».

«C'est grâce au roi Hassen II que les dirigeants sionistes ont réussi à espionner la réunion du sommet arabe abrité par le Maroc en 1965», a-t-il révélé, ajoutant que «le déplacement par le régime marocain de la majorité des juifs du Maroc à Israël n'était que pour contribuer à la fondation de l'Etat d'Israël». Et d'ajouter que les Marocains refusent la normalisation, mais ils n'ont pas le droit de sortir dans les rues pour le dénoncer, a-t-il souligné, rappelant la souffrance des journalistes marocains opposants à la dictature de la monarchie. Lahrouchi a mis l'accent sur son expérience personnelle avec

le Makhzen lorsqu'il était correspondant du quotidien *Anoul* censuré lors du règne de Hassen II, où il a subi de grandes pressions. «J'ai été interpellé et interrogé à maintes reprises et j'ai été même kidnappé et menacé de mort avant de quitter le Maroc vers les Pays Bas le 24 janvier 2001, où je vis actuellement sous la protection de la sécurité hollandaise», a-t-il déclaré. Le même journaliste a rappelé l'enlèvement de son frère le 29 mai 1989 avant de prononcer 3 ans de prison ferme à son encontre rien que pour lui faire pression, affirmant que plusieurs journalistes marocains se trouvent en prison à l'image de Toufik Bouachrine condamné à 20 ans de prison, ou ils quittent vers l'étranger fuyant la tyrannie du Makhzen.

T. M. / Ag.

Energies renouvelables

L'Algérie possède l'un des gisements solaires les plus élevés au monde

Le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (CEREFEE) a indiqué, hier, que l'Algérie possède l'un des gisements solaires les plus élevés au monde, avec une durée d'insolation qui dépasse les 2000 heures annuellement sur la quasi-totalité du territoire national.

«L'Algérie, compte tenu de sa position géographique, dispose de l'un des gisements solaire les plus élevés au monde», a précisé le CEREFEE dans une publication diffusée sur sa page Facebook, précisant que «la durée d'insolation sur la quasi-totalité du territoire national dépasse les 2000 heures annuellement et peut même atteindre 3900 heures notamment dans les Hauts-Plateaux et le Sahara». En se basant sur les cartes réalisées par le Centre de développement des énergies renouvelable (CDER) dans son Atlas des ressources ENR de l'Algérie, le Commissariat a ajouté que sur l'ensemble du territoire national, «l'énergie solaire globale reçue par jour sur une surface horizontale d'un mètre carré varie entre 5,1 KWh (~1860 KWh par an et par m²) au Nord et 6,6 KWh (~2410 KWh par an et par m²) dans le Grand Sud». Il a avancé également que la radiation solaire incidente provenant du disque solaire et atterrit directement sur la surface terrestre, sans avoir été dispersée par l'atmosphère, qui reste une donnée de base pour le solaire thermique à concentration (CSP). Celle-ci peut atteindre, selon le Commissariat, «5,5 KWh (~2007 KWh par an et par m²) (Alger) jusqu'à 7,5 KWh (2738 KWh par an et par m²) (Illizi)

par jour et par mètre carré». Installé en novembre 2019, le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique est chargé, entre autres, d'accompagner la mise en place des laboratoires de certification et de contrôle de la qualité des équipements, de définir la stratégie industrielle de réalisation du programme national de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi que de participer à l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire attractif pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Il a également pour mission de participer à l'élaboration des plans sectoriels et territoriaux dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, de mener des études de valorisation et de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, de concevoir et de proposer des programmes de promotion et de développement des utilisations des énergies renouvelables, ainsi que de proposer toutes mesures correctives du programme de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en fonction, notamment, des évolutions techniques et économiques.

Moussa O. / Ag.



Unicef

L'Algérie a atteint les objectifs du développement durable fixés en 2015

L'Algérie a atteint les objectifs du développement durable fixés en 2015, notamment dans les domaines de la mortalité néonatale, maternelle et infantile, et de l'éducation, a révélé l'enquête par grappes à indicateurs multiples en Algérie MICS6, rendu publique, hier, par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. Les résultats de cette enquête, 5^e du genre en Algérie et 6^e dans le monde, ont été annoncés suite à la collecte d'informations auprès de 31 325 ménages concernant les volets de santé, de l'éducation et de la protection chez la femme et l'enfant, répartis au niveau des espaces de programmation territoriale (EPT) définis par le Schéma national d'aménagement du territoire. «L'Algérie a atteint les objectifs du développement durable fixés en 2015, concernant le taux de mortalité néonatale, maternelle et infantile, de l'éducation et de la parité», a déclaré à la presse le représentant en Algérie du Fonds des Nations unies pour l'enfance, Isselmou Boukhary, en marge de la présentation des résultats de l'enquête au siège du ministère. Il a expliqué que l'Algérie a fait des «progrès» en matière de baisse du taux de mortalité infantile qui était de l'ordre de 15/1000 en 2015, pour atteindre 12/1000 en 2020 et ce, en émettant le vœu de le voir baisser à 7/1000 d'ici à 2030. «Le taux de mortalité néonatale et maternelle a également beaucoup baissé», a-t-il relevé. De même pour la scolarisation qui a connu, a-t-il dit, une «forte progression», où «environ 99% des enfants en Algérie vont à l'école», notant l'existence de parité entre les garçons et les filles. Ceci étant, Boukhary n'a pas manqué de souligner que l'enquête

MICS confirme la nécessité d'accroître les investissements dans plusieurs domaines notamment dans les volets de la vaccination et de l'allaitement maternel. Il a indiqué que l'allaitement maternel demeure «extrêmement bas» avec à peine «29% pour l'allaitement exclusif pendant les 6 premiers mois», estimant que les premiers gestes simples que les parents peuvent faire consistent à allaiter leurs enfants, les vacciner et les stimuler en leur donnant de l'amour. L'Algérie doit également faire des efforts dans la protection, selon lui, de la femme et de l'enfant de toute violence. Des volets qui doivent être pris en considération dans ses objectifs de développement durable de 2030, a-t-il préconisé, faisant cependant savoir qu'en prenant la décision d'être parmi les premiers pays à mener l'enquête de MICS6, «l'Algérie a démontré à nouveau sa volonté et son engagement à collecter des données sur la situation de la mère et de chaque enfant, et aussi de les rendre publiques». Par ailleurs, dans une allocution lue par le secrétaire général, Abdelhak Saïhi, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a déclaré que la réalisation de la MICS6 traduit «une fois de plus et de plus en plus fort, les efforts que fournis notre pays pour disposer des données sûres, fiables, détaillées et comparables à l'échelle internationale». Par cette enquête, l'Algérie exprime sa volonté, a indiqué le ministre, d'«améliorer la santé et le bien-être de sa population en garantissant la disponibilité de données pertinentes à des fins de planification, de suivi et d'évaluation à tous les niveaux». «Il est vrai que les informations ayant

retenu plus d'attention dans l'enquête ont un lien direct avec la santé des individus notamment des femmes et des enfants mais elles rendent aussi compte du niveau de bien être notamment social dans lequel ils évoluent, en s'appuyant sur des indicateurs intégrateurs robustes, pertinents et efficaces», a fait savoir Benbouzid. Il a précisé que la santé de la femme, dans un premier temps, dans son enfance et dans un second temps, aux âges de la reproduction et plus particulièrement en sa qualité de mère, est abordé avec beaucoup de détails. Pour ce qui concerne l'enfant notamment avant l'âge de 5 ans, l'enquête traite aussi bien des questions liées à sa santé qu'à son développement et sa discipline. «Pour cette fois-ci, exceptionnellement, comme l'enquête a été réalisée à la veille de l'avènement de la Covid-19, crise sanitaire planétaire, elle constitue par excellence un repère historique pour mesurer l'impact de cette pandémie sur le développement de notre pays, estimer l'effort de rattrapage à développer et surtout de contribuer à l'élaboration de plans d'urgences-type à mettre en œuvre face à d'éventuelles pandémies», a-t-il dit. Tout en signalant que les résultats de cette enquête ne sauraient être disponibles sans le concours et la mobilisation de multiples intervenants et partenaires engagés, Benbouzid a tenu à saluer l'Unicef, initiateur de l'enquête, pour leur soutien «financier et technique dans la conduite de ce projet avec succès et avec toute la rigueur méthodologique requise assurant un label universel aux données obtenues».

A. A.

Affaires religieuses

Quelque 14 000 mosquées abritent les cinq prières quotidiennes et celle de vendredi



Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a fait état, mardi à Alger, de quelque 14 000 mosquées abritant les cinq prières quotidiennes et celle de vendredi, dans le cadre du respect des mesures de prévention contre le Coronavirus (Covid-19). S'exprimant lors d'une rencontre consacrée au bilan 2020, Belmehdi a mis en avant les efforts déployés par le secteur pour l'accompagnement de la réouverture partielle des mosquées, soulignant que «cette mesure qui a concerné, dans un premier temps, 4000 mosquées à travers le pays, englobe aujourd'hui quelque 14 000 mosquées abritant les cinq prières quotidiennes ainsi que celle de vendredi. Belmehdi a indiqué, dans ce sens, suivre «personnellement» la réouverture progressive des mosquées pour la prière de vendredi, assurant «qu'il approuvait quotidiennement des réouvertures» en dépit des mesures de confinement. La crise épidémiologique a imposé, durant plus de cinq mois, la fermeture des mosquées qui ont maintenu l'appel à la prière et l'orientation et le conseil au profit des citoyens par microphones et à travers «la

mosquée virtuelle», a-t-il rappelé. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait chargé, en août dernier, le Premier ministre d'organiser la réouverture progressive des lieux de culte, des plages et des espaces de loisirs et de récréation. Une décision ciblant, dans un premier temps, les grandes mosquées d'une capacité d'accueil d'au moins un millier de fidèles avec le respect de la distanciation sociale et du port du masque. Par ailleurs, le ministre des Affaires religieuses fait état de la numérisation de 80% du secteur, via réseau internet ou intranet entre l'administration centrale et les directions locales, les instituts de formation et centres culturels. Soulignant les mesures prises par son département en cette conjoncture «difficile» induite par la propagation de la Covid-19, le ministre a évoqué la formation des imams et personnels administratifs, «à distance», ajoutant que les derniers examens pour la sélection des imams appelés à encadrer des mosquées en France aura lieu prochainement.

N. I.

Histoire

Aït Ahmed, Abane et Abbas, esprits fédérateurs et attachement à l'unité nationale comme legs pour les Algériens

Esprits fédérateurs, attachés à l'unité nationale, partisans du dialogue constructif devant toute situation, Hocine Aït Ahmed, Abane Ramdane et Ferhat Abbas, symboles de l'unité nationale, ont consacré leur vie pour une Algérie unie, laissant un legs et un socle inestimables pour le peuple algérien.

Trompés dans l'adversité, dès leur jeune âge, ces illustres personnages, tous décédés un mois de décembre, avaient marqué et continuent de marquer l'Histoire de l'Algérie, en raison de leur engagement, de leur lutte continue pour une Algérie plurielle et indépendante, et un Etat de droit. Homme aux combats pluriels, Aït Ahmed aura marqué jusqu'à la fin de ses jours la vie politique nationale. Il s'engagera, à la fleur de l'âge, au sein du mouvement national et assumera d'éminentes fonctions, très jeune. Il chapeautera, à l'âge de 22 ans à peine, l'Organisation spéciale (OS), vivier des futurs dirigeants du FLN. «Je sais qu'il a milité très jeune au PPA et qu'il a été parmi ceux qui ont répandu en Kabylie l'idée d'indépendance et la notion organisationnelle, deux principes chers au parti (PPA-MTLD) dans les années difficiles de 1945 et 1946. Il n'a pas hésité à sacrifier ses études dans la lutte et vivre la vie dangereuse de maquisard», avait souligné, à propos d'Aït Ahmed, Benyoucef Benkheda dans son ouvrage «aux origines du 1er Novembre 1954. L'ancien chef du gouvernement, Mouloud Hamrouche, avait soutenu que le leader historique était un «fin stratège, au parcours et au combat exceptionnel, multidimensionnel, pour un même idéal, l'indépendance et les libertés pour son pays et ses concitoyens». Il se révélera «fin diplomate» et expert «hors pair» des enjeux mondiaux, avait-il indiqué, soulignant qu'Aït Ahmed conseillait toujours de «transcender les clivages de chapelles et les dissensions pour l'intérêt de l'Algérie». Figure historique du nationalisme algérien, membre du groupe des neuf à l'origine du déclenchement de la Révolution, l'un des pionniers du front pour une diplomatie de libération et fondateur du FFS, Hocine Aït Ahmed fut sans conteste l'homme au combat pluriel. Aux idées «assimilationnistes» au début de son engagement politique, Ferhat Abbas avait, de son côté, fini par s'engager résolument dans le camp de la



lutte sans relâche contre le colonialisme français. Il avait été, aux temps des Amis du manifeste et de la liberté (AML), au début des années 40, un des éléments moteurs pour l'unité avec le Parti du peuple algérien et les Oulémas. Cette union se concrétisera par la création d'un rassemblement autour du manifeste qui prend pour nom les AML. «Après l'expérience du Congrès musulman, les AML sont la seconde tentative de regroupement politique des forces vives du pays», écrit l'ancien président du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), Benyoucef Benkheda, dans son ouvrage «aux origines du 1er Novembre 1954, ajoutant que «les buts annoncés sont aux antipodes de l'assimilation». Après son adhésion au Front de libération nationale (FLN) en 1955, redoutant des critiques de certaines personnalités pour avoir pris le train en marche, Abane Ramdane lui rétorque que «le FLN n'appartient à personne, mais au peuple qui se bat (...) Si la Révolution n'est pas l'œuvre de tous, elle avortera inévitablement», cité par Khalifa Mameri dans son ouvrage *Abane Ramdane, héros de la guerre d'Algérie*. Il fut choisi, plus tard, pour présider

le premier GPRA. «Nous ne perdons pas de vue les négociations auxquelles on aboutirait bien un jour, et pensions dans notre ignorance que se serait le président du GPRA qui rencontrerait en fin de compte le général de Gaulle. Or, qui pouvait mieux qu'Abbas dialoguer avec de Gaulle», écrit Saâd Dahleb, ancien ministre des Affaires étrangères du GPRA, dans son ouvrage *Mission accomplie*. Il a milité après l'indépendance, par sa plume et ses contributions au débat, pour une Algérie prospère qui fédère tous ses enfants, partisan de la réflexion, du dialogue pour solutionner tous les différends. Surnommé le «Jean Moulin algérien», Abane Ramdane avait, lui, su, en tandem avec Larbi Ben M'hidi, fédérer toutes les tendances du mouvement national pour les fusionner au sein du FLN pour combattre la France. «Il serait excessif de tout ramener à la personne de Abane Ramdane, comme il est injuste de ne pas lui reconnaître un rôle de catalyseur dans les domaines les plus variés», fit remarquer Khalifa Mameri, dans son ouvrage *Abane Ramdane, héros de la guerre d'Algérie*. Benyoucef Benkheda avait soutenu que Abane était un «combat-

tant qui s'est dépensé corps et âme pour l'indépendance de l'Algérie et demeure le symbole de l'unité nationale durant la guerre de libération». Ces illustres personnages, qui ont marqué l'histoire de l'Algérie, ont laissé une empreinte indélébile et un legs inestimable en matière d'unité, de dialogue et d'esprit fédérateur, même dans les situations les plus critiques de l'Histoire de l'Algérie. C'est mu par ce même esprit, que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, n'a eu de cesse d'appeler, depuis son élection à la magistrature suprême, au lancement d'un dialogue national, sans exclusive, ni marginalisation, et avec la participation de toutes les franges de la société. Ce dialogue servira à construire un front interne «solide et cohérent» permettant la mobilisation des énergies et des compétences nationales, et de rattraper le temps perdu en vue d'édifier un «Etat d'institutions» qui consacre la démocratie et évite au pays toute «dérive autocratique», un Etat dans lequel les citoyens jouiront de la sécurité, de la stabilité et des libertés.

Toufik M. / Ag.

Covid-19

770 enseignants et étudiants universitaires rapatriés jusqu'en novembre dernier

Un total de 770 enseignants et étudiants universitaires ont été rapatriés jusqu'en novembre dernier, dans le cadre des mesures prises suite à la propagation du coronavirus, a indiqué le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, affirmant qu'il n'y aura pas une deuxième prolongation des bourses d'études à l'étranger. Dans un post sur Facebook concernant la prolongation des bourses d'études à l'étranger, le ministre a indiqué que 770 enseignants et étudiants universitaires ont été rapatriés durant la période allant du mois de juillet jusqu'au 14 novembre derniers, ajoutant que les services de son département reçoivent des demandes pour une deuxième pro-

longation qui «ne peuvent être satisfaites», la précédente prolongation étant «exceptionnelle». Suite à la propagation du Covid-19 à travers le monde, la tutelle avait tenu une réunion avec la Commission nationale de formation et de perfectionnement à l'étranger (CNFPE) en deux sessions exceptionnelles pour débattre des questions relatives aux demandes de prolongation, au terme de laquelle il a été convenu d'accorder 15 jours supplémentaires par mois au profit de 281 bénéficiaires ayant épuisé leurs bourses, et ce, jusqu'au 30 juin dernier. Lors d'une réunion tenue le 14 juillet 2020 au siège du ministère des Affaires étrangères, il a été convenu de soumettre des propositions à la CNFPE, dont

l'octroi du quart du mois à 146 chercheurs dont la bourse arrive à terme mi-juillet, tout en prolongeant les bourses, dès le mois de septembre, aux boursiers dans le cadre du programme national exceptionnel destiné à ceux n'ayant pas achevé leurs recherches. Au total, 702 demandes de prolongation et 51 recours ont été adressés par des boursiers n'ayant pas pu achever leurs recherches suite à la fermeture des universités durant les périodes de confinement, a indiqué le ministre, précisant que des prolongations allant de deux à trois mois ont été accordées avec un volume global de 1983 mois de prolongation, ce qui a exigé des ressources financières considérables.

APN

Adoption à l'unanimité du projet de loi de règlement budgétaire 2018

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté hier à l'unanimité le projet de loi portant règlement budgétaire pour l'exercice 2018, lors d'une plénière présidée par Slimane Chenine, président de la chambre basse du Parlement. La séance de vote s'est déroulée en présence du ministre des Finances, Aymen Benabrahmane, et de la ministre chargée des Relations avec le Parlement, Bessma Azouar. M. Benabrahmane a précisé, au terme du vote, que le gouvernement compte réaliser d'autres réformes dans le domaine des finances à travers la rationalisation des dépenses et la consécration de la transparence requise dans la gestion des deniers publics. Avant le vote, le

ministre des Finances avait répondu brièvement aux préoccupations des députés, assurant que les observations et les recommandations des parlementaires et des magistrats de la Cour des comptes serviront d'orientations pour mieux maîtriser les prévisions budgétaires et améliorer la gestion. M. Benabrahmane a indiqué que les résultats comptables de l'exécution de la loi de finances de l'exercice considéré «n'ont suscité aucune opposition de la Cour des comptes». Certes, quelques observations ont été émises, mais elles concernaient essentiellement des aspects «administratifs ou de procédure», a-t-il ajouté, affirmant qu'elles avaient été prises en charge par les services du

ministère des Finances. Selon le ministre, le nouveau système comptable sera finalisé en 2021 et permettra une meilleure transparence, un contrôle interne plus efficace et une restitution des données dans des délais plus brefs, et ce, en vue d'améliorer la gestion des finances publiques. Concernant le retard accusé dans le lancement et la réévaluation de certains projets, le ministre a fait part d'une série de mesures édictées par le gouvernement à l'effet de mettre un terme à ce phénomène, citant, entre autres, l'obligation de soumettre l'inscription des mégaprojets au certificat de «maturité», avant approbation par la Caisse nationale d'équipement pour le développement (CNED).

Parmi ces mesures, le ministre a également évoqué «l'assainissement périodique (quinquennal) de la nomenclature des investissements en éliminant les projets et opérations lancés mais avérés non-conformes, et en élargissant le contrôle aux communes concernant les dépenses engagés». Intervenant à l'issue du vote du projet de loi, M. Zeghdar a mis en valeur les dispositions de ce texte important, de par l'application du dispositif de contrôle a posteriori sur l'exécution du budget public de l'Etat. «Il faudra se concentrer sur l'exécution rationnelle des clauses budgétaires afin de réaliser la transition économique escomptée», a-t-il conclu.

Insertion de 90 000 contractants de pré-emploi Le dossier sera soumis aujourd'hui sur la table du Premier ministre

Le ministère de l'Éducation nationale poursuit le processus d'intégration des travailleurs, selon la formule des «contrats de pré-emploi», qui sont largement présents dans le palier du primaire, dont leur nombre au niveau national avoisine 90 000 contractants. Le processus sera approuvé selon un plan de travail avec des conditions contrôlées, et à un rythme accéléré et sélectif, pour améliorer l'employabilité. L'opération touche plusieurs grades en tant que conseillers pédagogiques, superviseurs, enseignants et personnel administratif.

Depuis novembre 2019, date de ratification du décret exécutif relatif à l'intégration des bénéficiaires de l'Agence d'aide à l'insertion professionnelle et sociale des «titulaires de diplômes» et jusqu'en février 2020, seuls 400 travailleurs ont été inclus sur 100 000 titulaires de «contrats de pré-emploi». Le processus de l'employabilité se déroulait à un rythme très lent, ce qui a suscité le mécontentement des parties concernées, incitant les responsables du ministère à repenser la stratégie nationale d'intégration dans son ensemble, en élaborant un plan de travail adéquat qui renforce l'efficacité de «l'emploi», pour garantir tous les droits des travailleurs et réaliser le principe d'égalité pour tous les candidats. Le ministère cherche à corriger la décision d'intégration et non à l'annuler, considérant qu'elle a été émise dans des circonstances exceptionnelles et impérieuses, pour absorber la colère de la rue à l'époque, et acheter la paix sociale. Les services du ministère de l'Éducation nationale ont créé une «plateforme numérique» pour recenser les travailleurs des contrats de pré-emploi, afin d'organiser, codifier et encadrer le processus sur le terrain, et grâce à cette opération, l'intégration de 10 000 travailleurs au niveau national, sur 100 000 travailleurs à été effectuée jusqu'à présent. En ce qui concerne les modalités d'intégration, le comité sectoriel

travaille actuellement pour trouver un ensemble de solutions pratiques pour classer ce dossier épineux, soit en proposant la création de poste financier administratif complémentaire, comme le poste de «superviseur pédagogique» primaire par exemple. Ils seront intégrés dans les conseils populaires municipaux, pour être mis directement à la disposition des écoles primaires pour soulager la pression sur les cadres qui font tout le travail face à la grave pénurie de personnel, soit par leur insertion et emploi dans les communes, et ils seront affiliés au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, à condition qu'ils soient mis à la disposition des collèges ou lycées, afin de renforcer l'encadrement à leur niveau, par la création d'un poste d'administrateur, par exemple, selon une loi spéciale à promulguer et à préparer. En ce qui concerne les catégories concernées par l'intégration, le dossier touche les conseillers pédagogiques, les superviseurs et assistants pédagogiques, et les professionnels ainsi que le personnel administratif. Il est à noter que le conseil interministériel, qui se tiendra aujourd'hui, présidé par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, étudiera les propositions soumises par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, El Hachemi Djaâboub, pour trouver des solutions pratiques au dossier ouvrier, selon la formule des



«contrats de pré-emploi». Pour rappel, le 20 novembre 2019, le gouvernement précédent a pris la décision de régler le statut professionnel de 400 000 travailleurs répartis au niveau national, mais le rythme de travail à l'époque était très lent, de sorte que le nouveau gouvernement, dirigé par Abdelaziz

Djerad, s'est retrouvé face à un très lourd «héritage» et des dossiers en suspens. Par conséquent, aujourd'hui, le Gouvernement est contraint de régler ce problème, selon des cadres juridiques appropriés.

Synthèse de M. W. Benchabane

Journal officiel

L'ONS désormais sous la tutelle du ministre de la Numérisation et des Statistiques

Le décret exécutif conférant au ministre de la Numérisation et des Statistiques le pouvoir de tutelle sur l'Office national des statistiques a été publié au *Journal officiel* n° 74. Ainsi, le décret exécutif n° 20-363 du 5 décembre 2020 stipule que «le pouvoir de tutelle sur l'Office national des statistiques est conféré au ministre de la Numérisation et des Statistiques qui l'exerce, conformément aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le JO n° 74 comprend également le décret exécutif fixant les attributions du ministre de la Numérisation et des Statistiques. Selon le texte, «dans le cadre de la politique générale du Gouvernement et de son programme d'action, le ministre de la Numérisation et des Statistiques est chargé de l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière de numérisation, de développement de l'information statistique, de l'organisation et du renforcement du système national statistique et d'assurer le suivi et le contrôle de sa mise en œuvre, conformément aux lois et aux règlements en vigueur». Le ministère, poursuit le décret, est chargé, notamment «d'élaborer et de veiller à mettre en œuvre, dans un cadre concerté, la politique nationale de promotion et de développement de la numérisation, de la transformation numérique des administrations publiques et des entreprises ainsi que de l'information statistique». Il s'agit également pour ce département ministériel de mettre en place, en concertation avec les départements ministériels concernés, les mécanismes permettant d'accompagner la transformation numérique à l'effet d'améliorer la qualité du service public, de promouvoir la compétitivité des opérateurs économiques nationaux par le biais du numérique, de veiller à la mise en place de l'environnement propice à la mise en œuvre d'une gouvernance électronique, en concertation avec les parties prenantes. En matière de promotion et de développement de la numérisation, le ministre est chargé de promouvoir l'usage des technologies du numérique, de proposer le cadre dans

lequel s'inscrit le processus de numérisation permettant le partage des ressources et services ainsi que le développement de plate-forme d'échange des données. Il s'agit également pour le ministère «d'œuvrer, de concert avec les départements ministériels, à la mise en place d'un système d'information intégré d'aide à la décision, de procéder à la collecte, auprès des départements ministériels, des informations relatives aux projets de développement de la numérisation» et de participer à l'émergence des services et des moyens de paiement électroniques pour la promotion et le développement du commerce électronique. Le ministère de la Numérisation et des Statistiques est également appelé à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement de la certification électronique, de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité des systèmes d'information et de participer à la mise en place du cadre de normalisation et d'interopérabilité des systèmes d'information de l'Etat. En matière de développement de l'information statistique et du renforcement du système national statistique, le ministre de la numérisation et des statistiques est chargé d'élaborer et de proposer au Gouvernement la politique nationale d'information statistique et de veiller à sa mise en œuvre, d'assurer la cohérence globale du système statistique et d'arrêter «toute mesure de nature à renforcer la coordination entre les structures en charge des statistiques» et de veiller à la mise en œuvre et à la réalisation de tous les travaux statistiques dans le domaine social, démographique, économique et environnemental. Enfin, en matière d'économie numérique, le ministre est appelé à mener les actions de promotion de l'économie numérique. À ce titre, il est chargé de fournir les éléments nécessaires à l'élaboration du cadre légal et réglementaire relatifs au développement et à la promotion de l'économie numérique.

N. I.

Environnement La récupération et la valorisation des déchets ménagers pourraient générer quelque 92 mds DA/an

Le directeur général de l'Agence nationale des déchets (AND), Karim Ouamane, a affirmé, lundi à Alger, que la récupération et la valorisation des déchets ménagers seraient à même de générer des recettes de l'ordre de 92 mds DA/an. À l'occasion de la tenue de la première édition du salon virtuel sur la gestion des déchets, M. Ouamane a indiqué que la récupération et la valorisation des déchets ménagers seraient à même de créer de l'emploi en matière de valorisation des déchets notamment plastiques, dont les bouteilles des boissons gazeuses et des eaux minérales. Soulignant que les déchets ménagers issus des bouteilles des boissons gazeuses et des eaux minérales représentent 4%, soit 470 000 tonnes/an, le même responsable a fait savoir que la valorisation de ce type de plastique pourrait créer 7600 postes d'emploi directs/an. Pour rappel, le nombre de structures de récupération et de recyclage des déchets non dangereux (DND) s'élevait à 444 structures en 2019, tandis que le nombre d'opérateurs de ce domaine était estimé à 4080 durant la même année, selon un document de la même agence.

Industrie pharmaceutique

Ouverture du dépôt des programmes d'importation des matières premières

Les fabricants locaux de produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux peuvent déposer à partir d'aujourd'hui leurs programmes d'importation des matières premières pour l'année 2021, a annoncé lundi le ministère de l'Industrie pharmaceutique. «Il est porté à la connaissance des opérateurs pharmaceutiques producteurs locaux de pro-

duits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux, qu'en application du décret exécutif n° 20-272 du 29 septembre 2020 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Industrie pharmaceutique, que le dépôt des programmes d'importation actualisés pour l'exercice 2021 des matières premières et des intrants destinés à la fabri-

cation locale est donc effectif, est-il indiqué dans une note du ministère, publiée sur sa page Facebook officielle. Les programmes d'importation des matières premières et des intrants destinés à la production peuvent être déposés tout au long de l'année, précise la même source. Cependant, les fabricants sont tenus de remettre leur programme de pro-

duction de l'année 2021 avant le 31 décembre. Les opérateurs doivent, par ailleurs, préciser, lors du dépôt de leurs programmes d'importation, les quantités prévues à la fabrication à partir de la matière première et l'état récapitulatif actualisé des réalisations et du stock pour chaque produit ainsi que les périmés le cas échéant.

Alger

Un budget de 3 milliards DA alloué au secteur de l'eau

Une enveloppe financière de 3 milliards DA a été allouée durant l'année 2020 par la wilaya d'Alger pour le soutien du stockage de l'eau et la prévention des maladies hydriques.

S'exprimant en marge d'une visite d'inspection et de travail effectuée par le ministre des Ressources en eau, Arezki Barraki, le wali d'Alger a précisé que l'eau constitue un chapitre «prioritaire» dans le plan d'action de la wilaya et représente un taux de 35% dans le budget d'équipement de l'exercice 2020. S'agissant de l'enveloppe financière allouée pour ce secteur, il a affirmé que celle-ci a permis de lancer la réalisation de projets de stations de dessalement de l'eau de mer, un moyen «efficace», a-t-il mentionné, pour remédier au problème de manque de pluviométrie. Dans ce

contexte, M. Cherfa a précisé que les habitants de la capitale ont besoin d'un volume de 275 000 m³ pour satisfaire leurs besoins quotidiens en eau potable. Le plan d'action de la wilaya d'Alger prévoit, notamment, la réparation des fuites sur le réseau de distribution de l'eau, ce qui va permettre de récupérer jusqu'à 30 000 m³/j, a-t-il fait savoir. Néanmoins, les interventions sur le réseau peuvent engendrer des coupures «indispensables» d'approvisionnement en eau potable, parfois au niveau de plusieurs communes, de 4 à 10 jours, selon la nature des travaux.

Houda H.



Zones d'ombre à Boumerdès Plus de 10 milliards DA pour la réalisation de 900 opérations de développement

Une enveloppe globale de plus de 10 milliards DA a été affectée pour la réalisation de 900 opérations de développement au niveau des zones d'ombre de la wilaya de Boumerdès. Ces opérations de développement, affectées au profit de 147 zones d'ombre, à travers 26 communes de Boumerdès, sont inscrites au titre de la 2e étape de mise en œuvre des programmes de développement destinés aux zones d'ombre, a indiqué le wali, en marge d'une réunion consacrée à l'examen de l'état d'exécution des projets en question. Un montant de 8 milliards DA (sur les 10 suscités) a été dégagé sur le budget de la wilaya et des communes, au moment où le reste représente des financements sectoriels de différents programmes de développement. Le chef de l'exécutif a fait part du financement, à ce jour, de pas moins de 591 opérations (sur les 900 suscitées), qui ont été lancées en réalisation, tandis que le «reste des opérations programmées sera financé progressivement avec le lancement de chaque projet». Ces opérations sont relatives à des projets d'alimentation en eau potable (AEP), d'éclairage public, de

raccordement au gaz naturel, de réalisation de salles de soins et de conduites d'assainissement, d'aménagement de routes, de classes d'extension, d'écoles primaires, et de transport scolaire, entre autres. Sur ce total d'opérations lancées en chantier (591), 170 ont été réceptionnées et clôturées, au moment où 140 autres sont en réalisation, et plus de 280 non encore lancées, et sont en phase de procédures administratives. Il a fait part, en outre, de l'affectation d'enveloppes supplémentaires pour la prise en charge de 56 autres opérations non intégrées dans les opérations suscitées. Il s'agit d'opérations recensées lors de sorties sur le terrain à travers les zones d'ombre, à la demande des populations. La première étape de mise en œuvre des programmes de développement destinés aux zones d'ombre à Boumerdès englobe 114 opérations de développement, qui sont toujours en chantier à travers 122 zones d'ombre, avec la clôture et réception de 90 autres sur un total de 1381 opérations proposées ou recensées, nécessitant une enveloppe de plus de 14 milliards DA.

Blida

Lancement d'une campagne de sensibilisation au profit des conducteurs de poids lourds

La Délégation nationale à la sécurité routière (DNSR) a lancé, lundi à partir de Blida, une campagne de sensibilisation sur les accidents de la route en saison hivernale, ciblant les conducteurs de poids lourds. Cette campagne de prévention, lancée dans la matinée, par la DNSR en coordination avec l'entreprise Naftal et d'associations activant dans le domaine de la sécurité routière, sous le signe «En hiver, redoublez de vigilance», cible principalement les conducteurs de poids lourds, «à l'origine de 8% des accidents de la circulation», selon les statistiques dévoilées par la chargée de communication auprès de cet organisme national, Fatima Khellaf. La station-service Sidi Lekbir de Meftah (extrême-est de Blida) a été la première étape de cette campagne qui se poursuivra tout au long de l'hiver, avec des haltes au niveau de nombreuses stations-service de l'autoroute Est-Ouest, a ajouté Mme Khellaf. Cette initiative touchera six stations-service situées sur l'autoroute

Est-Ouest, soit celles de Babor, à Sétif, El Bibane, à Bordj Bou Arréridj et Cirta, à Constantine (est du pays), ainsi que les stations de Hamadna et Yelal, à Relizane et Tiberkanine, à Aïn Defla, à l'Ouest, a indiqué le directeur de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement de Naftal, Hakim Briki. Selon Mme Khellaf, le choix de ces stations-service a été dicté par le «nombre considérable de conducteurs de poids lourds qu'elles reçoivent quotidiennement et la hausse de la moyenne des accidents enregistrés sur cette autoroute comparativement aux routes nationales». Elle a fait part, à ce titre, de l'enregistrement durant les 10 premiers mois de l'année en cours, de 1300 accidents de la circulation causés par des poids lourds. Ce qui a justifié cette campagne, a-t-elle indiqué. Cette campagne s'articule sur deux axes principaux, dont la sensibilisation des conducteurs de poids lourds sur l'impératif du respect du code de la route et d'éviter les dépassements, qui sont en

grande partie à l'origine d'accidents mortels de la route et l'excès de vitesse. Il s'agira, aussi, de sensibiliser ces mêmes conducteurs sur la nécessité d'éviter la surcharge, également considérée parmi les causes des accidents de la circulation et de la dégradation des routes. Les animateurs de cette campagne ont procédé, à l'occasion, à la distribution d'affiches, de brochures et d'un guide du chauffeur professionnel, destiné expressément aux chauffeurs de poids lourds, outre la projection de spots, de slogans et d'instructions routières, appelant dans leur ensemble à la vigilance lors de la conduite durant les intempéries notamment. Une exposition, mettant en exergue les différents moyens et équipements utilisés par la délégation nationale de la sécurité routière en matière de sensibilisation sur les risques des accidents de la route, ainsi que des équipements de simulation de la conduite, a été organisée en marge de cette campagne.

Arab M.

Projet du barrage de Souk T'leta (Tizi-Ouzou) Levée d'oppositions des propriétaires terriens

Les oppositions formulées par des propriétaires terriens, bloquant la réalisation du barrage de Souk Tleta dans la commune de Tadmaït à l'ouest de Tizi-Ouzou, ont été levées cette semaine. Intervenant lors d'une session de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) consacrée à l'adoption du budget primitif 2021, M. Djamaa a indiqué que «les oppositions des citoyens, qui ont bloqué la réalisation de ce projet, ont été levées après concertation avec les propriétaires terriens». Il a, dans ce sillage, exhorté les élus locaux à «travailler de concert avec l'administration pour la levée des oppositions retardant la réalisation de plusieurs projets d'utilité publique au niveau de la wilaya» en privilégiant la concertation avec eux. «Il est important, qu'en plus des instruments juridiques existant, de privilégier la concertation avec les citoyens pour leur faire sentir l'importance de ces projets pour le développement de la wilaya et ses retombées sur leur propres vies». Le directeur local des ressources en eau (DRE), Mokrane Djouder, a fait savoir, à l'occasion, que, l'écueil des oppositions étant levé, «les propriétaires terriens seront indemnisés et les travaux sur ce chantier reprendront dans les meilleurs délais», annonçant la réception du projet pour la fin de l'année prochaine, 2021. Inscrit en 2015, la réalisation de ce barrage a été retardée à cause de l'opposition des familles habitant sur le site du projet et dont le relogement a pris du retard. Evoquant la situation socio-économique «très difficiles» que vit la wilaya, le président, par intérim de l'Assemblée élue, Ferhat Sadoud, a déploré l'arrêt de «programmes publics, dont les projets structurants générant de l'impôt et de l'emploi, par manque de crédits de paiements» et «les entraves bureaucratiques persistantes» face à l'investissement public ou privé. Il citera, à ce sujet, les zones d'activité de Souamaa, à l'est de la wilaya, et celles de Draâ El Mizan et Tizi-Ghennif, au sud-ouest, qui sont toujours, regrette-t-il, 8 années après leur inscription, «au stade embryonnaire».

Kahina Tasseda

Skikda Glissement de terrain sur la RN44 et fermeture de plusieurs axes

Les fortes chutes de pluies tombées sur la wilaya de Skikda depuis dimanche ont causé un glissement de terrain sur la RN44 à l'entrée du chef-lieu de wilaya et des écoulements d'eau ayant fermé plusieurs axes routiers.

Les précipitations intenses de pluies ont provoqué lundi un glissement de terrain et entassement de boue sur la RN44 à l'entrée de la ville de Skikda à proximité de la cité Hamrouche Hamoudi et le lieu-dit Centre N° 3, non loin de la grande zone industrielle. Cet éboulement a paralysé le trafic, empêchant l'accès à la ville, qui a fait savoir que les services de la Protection civile sont intervenus dans la commune de Filfila pour secourir deux personnes dont la voiture a été prise dans la boue et deux autres bloquées dans leur domicile. Dans la commune de Hamadi Krouma, les pompiers ont secouru trois familles de neuf membres dont les habitations ont été inondées et ont signalé des fissures des murs de deux habitations et des infiltrations dans cinq maisons

à la ferme Arab dans la région de Larbi Ben M'hidi. Dans cette même commune, les sapeurs-pompiers ont percé une clôture pour dévier le cours des eaux et enlevé les troncs d'arbres qui obstruaient la route entre Filfila et Skikda. Des actions de pompage des eaux infiltrées au CEM Ibn Djahir de la cité des Frères Saker de la ville de Skikda ainsi que dans la région de Larbi Ben M'hidi et les deux communes de Hamadi Krouma et Filfila. Le wali de Skikda, Abdelkader Bensaïd, a présidé une réunion d'urgence avec les directeurs exécutifs, le président de l'APC et des cadres de la wilaya et a insisté sur la mobilisation de tous les moyens pour maîtriser la situation, selon les services de wilaya.

Mechaka A.



Mila Les habitants de la mechta Dhaya réclament la résolution de leur problème de déficit en eau potable

Des dizaines d'habitants de la mechta Dhaya, dans la commune d'Ouled Khelouf (Mila), se sont rassemblés lundi devant le siège de la wilaya pour réclamer l'intervention des autorités locales afin de résoudre le problème de déficit en alimentation en eau potable qu'ils rencontrent depuis plusieurs années. Selon le représentant des habitants, Mesbah Belkhir, cette localité, qui figure parmi les zones d'ombre de la commune d'Ouled Khelouf, a bénéficié d'un projet d'approvisionnement en eau, dont «la partie portant sur la réalisation de canalisation de distribution a été achevée, tandis que celle relative à la construction d'un château d'eau n'a pas été concrétisée». Il a également souligné que «le raccordement du réseau de distribution d'eau de cette localité de 3000 habitants au château d'eau de Sidi Hemana n'a pas résolu le problème et les habitants continuent pour satisfaire leurs besoins en eau de recourir aux camions-citernes». De son côté, le président

de l'APC d'Ouled Khelouf, Djilali Benseghir, a déclaré que l'amélioration du service d'eau dans cette mechta nécessite «la construction d'un château d'eau dont l'étude technique a été effectuée et reste l'inscription de l'opération de sa réalisation promise par les parties concernées». La mechta Dhaya a été divisée en 4 secteurs dont l'alimentation en eau à partir du château d'eau de Sidi Hemana est assurée une fois tous les quatre jours pour chaque secteur.

de l'APC d'Ouled Khelouf, Djilali Benseghir, a déclaré que l'amélioration du service d'eau dans cette mechta nécessite «la construction d'un château d'eau dont l'étude technique a été effectuée et reste l'inscription de l'opération de sa réalisation promise par les parties concernées». La mechta Dhaya a été divisée en 4 secteurs dont l'alimentation en eau à partir du château d'eau de Sidi Hemana est assurée une fois tous les quatre jours pour chaque secteur.

El Tarf Achèvement «avant fin 2020» de 66 opérations de développement dans les zones d'ombre

Pas moins de 66 opérations de développement, destinées à améliorer les conditions de vie des populations résidant à travers les différentes zones d'ombre de la wilaya d'El Tarf seront achevées «avant la fin de l'année 2020». S'exprimant dimanche sur les ondes de la radio locale d'El Tarf, à la clôture de la journée ouverte dédiée au programme de prise en charge des zones d'ombre, le wali a précisé que 66 opérations, sur un total de 393, programmées à travers 141 zones d'ombre déshéritées de cette wilaya frontalière, seront achevées «d'ici le 31 décembre 2020». Tout en précisant qu'une enveloppe de l'ordre de six milliards de dinars a été consacrée pour la concrétisation de 393 opérations de développement au profit de la population résidant dans 141 zones d'ombre recensées dans cette wilaya, le chef de l'exécutif a ajouté que ces projets portent sur des préoccupations «urgentes» liées à l'amélioration des conditions de vie de 76 000 habitants, soit 16% de la population de la wilaya d'El Tarf. Le programme de développement au profit des zones reculées et déshéritées a axé, dans une première phase, sur la concrétisation de 119 opérations, auxquelles il a été consacré 17 milliards de dinars et permettront de satisfaire 28% des besoins exprimés par les populations.

Se poursuivant à un rythme «encourageant» en dépit des contraintes liées à la conjoncture sanitaire liée à la propagation du coronavirus, 66% de ces projets seront achevés «avant fin décembre 2020», tandis que le reste se fera «au fur et à mesure» durant l'exercice 2021. «Les objectifs assignés pour l'année 2020 ont été réalisés», indiquant qu'à ce jour, 39 opérations de développement ont été réalisées. Destinées à dynamiser et vitaliser les zones d'ombre, sur le double plan socio-économique, ces projets se rapportent, entre autres, à la rénovation et extension des réseaux d'AEP, d'électricité et d'assainissement ainsi qu'à la réalisation de stades de proximité, l'amélioration de la prise en charge sanitaire et scolaire. Aussi, 50% de l'enveloppe financière a été consacrée au secteur des travaux publics dont les chantiers de réalisation font l'objet «d'un suivi régulier et hebdomadaire». Il est à rappeler que la Radio algérienne, à travers l'ensemble de ces chaînes, avait organisé, dimanche, une journée sur les zones d'ombre afin de mettre la lumière sur les projets de développement engagés pour la promotion de ces régions et leur mise à niveau ainsi la prise en charge des préoccupations de leur population.

Résorption de l'habitant précaire à Annaba Relogement de 112 familles de Berka Zarga et Bouzaâroura d'El Bouni

Une opération de relogement de 112 familles qui habitent les deux sites de Berka Zarga et Bouzaâroura dans la commune d'El Bouni, wilaya de Annaba, a été lancée dans le cadre du programme de résorption de l'habitant précaire (RHP). L'opération concerne dans une première phase le déplacement vers des logements publics locatifs construits sur le même site de 88 familles résidant dans des habitations précaires insalubres à Berka Zarga, qui a affirmé que la seconde phase bénéficiera à 24 familles occupant des maisons précaires à El Alelik

dans la région de Bouzaâroura située aussi dans la commune d'El Bouni. Le relogement de ces familles, après démolition de leurs anciennes habitations précaires, est mené conformément à un programme conjointement arrêté en concertation entre les services de la commune d'El Bouni et l'OPGI. Ce lot fait partie d'un programme de construction de 494 logements publics locatifs destinés au relogement des familles occupant des habitations précaires dans la commune d'El Bouni

Y. Bouhabila

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA DE BATNA
E.P.H MOHAMED BOUDIAF BARIKA
NIF : 000705425079822
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES

L'Etablissement Public Hospitalier Mohamed Boudiaf Barika lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales.

Objet de l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales : la fourniture de produits alimentaires destinée à la consommation humaine pour l'année 2021, réparti en quatre (04) lots:

- Lot n° 01 : Alimentation générale.
- Lot n° 02 : viandes fraîches rouges et blanches de volailles et les œufs.
- Lot n° 03 : Fruits et légumes frais.
- Lot n° 04 : Pain.

Les conditions d'éligibilité ou de présélection : les personnes morales inscrites au registre de commerce disposant des codes d'activités commerciales suivantes : Code d'activité commerciale 301 113 pour le Lot N° 01 ; Code d'activité commerciale 301 201 ou 301 113 pour le lot N°02 ; Codes d'activité commerciale 301 112 ou 301 113 pour le lot N°3 ; Code d'activité commerciale 107 105 ou 202 408 pour le lot N°04.

Le soumissionnaire peut soumissionner sur un ou plusieurs lots.

Retrait du cahier des charges : Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la sous direction des finances et moyens « Bureau des marchés publics » contre le paiement de 2 000,00 D.A. frais de reprographie.

Contenu des soumissions : Les soumissions doivent comprendre trois offres distinctes, un « Dossier de candidature », une « offre technique » et une « offre financière ». Les trois enveloppes ci-dessus, doivent être insérées dans une enveloppe unique, anonyme, ne comportant que les indications suivantes :

Appel d'offres ouvert avec exigence minimales n° 01/B.M/2021
Ayant pour objet la Fourniture de produits alimentaires destinée à la consommation humaine pour l'année 2021.
« A ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Dossier de candidature : doit comprendre ce qui suit :

1. Une déclaration de candidature selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges dûment signée et renseignée (le cachet et la signature) par le soumissionnaire ;
2. Une déclaration de probité selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges dûment signée et renseignée (le cachet et la signature) par le soumissionnaire ;
3. Pour les sociétés, une copie des statuts ;
4. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
5. Les bilans comptables des trois dernières années (2017-2018-2019) visées par les impôts pour les entreprises ayant plus de trois ans d'existence. Pour les entreprises ayant moins de trois ans d'existence, le soumissionnaire doit joindre de bilan du dernier exercice ;
6. Les références bancaires ;
7. Les références professionnelles justifiées par des attestations de bonne exécution des cinq dernières années des marchés-Objet de cahier de charge ;
8. Liste des moyens matériels justifier par les documents prévus par l'article 16 du présent cahier des charges. (Le soumissionnaire doit présenter la liste des moyens matériels différents pour chaque lot)
9. Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés.

Offre technique : doit comprendre ce qui suit :

1. La déclaration à souscrire pour chaque lot séparé selon le modèle joint au cahier des charges dûment signée et renseignée (le cachet et la signature) par le soumissionnaire ;
2. Engagement de délai de livraison signé par le soumissionnaire
3. Un mémoire technique justificatif conformément à l'article 67 et 78 du D P 15/247, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
4. - Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite " lu et accepté " à la fin.

Offre financière : doit comprendre ce qui suit :

- Une lettre de soumission pour chaque lot séparé selon le modèle joint dûment signée et renseignée dûment signée et renseignée (le cachet et la signature) par le soumissionnaire.
- Le bordereau des prix unitaires en hors taxes pour chaque lot renseignés et signés « Le cachet et la signature » par le soumissionnaire ;
- Détail quantitative estimative pour chaque lot renseignés et signés « Le cachet et la signature » par le soumissionnaire ;
- **Délai de validité des offres :**
- Les soumissionnaires demeureront engagés par leurs offres pendant une période de cent six (98) jours à compter de la date de préparation des offres

Lieu et date limite de dépôt des offres : Les offres doivent être déposées à la sous-direction des finances et moyens, Bureau des marchés publics de L'E.P.H Mohamed Boudiaf Barika sise à : Route de Batna -Barika , Wilaya de Batna, 08 jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'appel, avant 10 H

L'ouverture des plis : L'ouverture des plis se fera le dernier jour correspondant à la date limite de dépôt des offres à 10 h30 , au siège de l'établissement et en présence des soumissionnaires désireux d'y assister, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Zone d'ombre à Mostaganem

Mise en service prochaine de 242 projets

Un total de 242 projets sera mis en service vers la fin du mois de décembre dans des zones d'ombre de la wilaya de Mostaganem.

Ces opérations de développement, inscrites dans le cadre du programme du gouvernement pour la prise en charge des zones d'ombre, concernent des secteurs vitaux, notamment ceux des ressources en eau, des travaux publics, de l'énergie, de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle.

Ainsi, 80 opérations de raccordement et d'extension des réseaux d'alimentation en eau potable seront réalisées au profit de 7000 familles, en plus de la mise en service de 16 installations pour l'amélioration des équipements publics de l'eau comprenant 3 stations de pompage pour 13 réservoirs d'eau. Il a ajouté que les autorités locales ont inscrit et lancé, dernièrement, en coordination avec le ministère des Ressources en eau, les travaux de réalisation de canalisations d'eau potable de la station de dessalement de l'eau de mer de Sonacter dans les communes de la région Est sur une distance de 45 km, dotés d'une enveloppe budgétaire de 800 millions de dinars. Par ailleurs, 68 projets concernant l'ouverture de pistes et l'aménagement de routes sur 120 km seront mis en service dans quelques jours, ainsi que 24 projets de raccordement à l'énergie électrique au profit de 673 foyers et au gaz naturel

pour 1273 autres. Par ailleurs, 23 autres opérations sont prévues pour le secteur de l'éducation, notamment l'extension des classes et la réfection des écoles primaires, ainsi que 17 projets d'aménagement urbain et 12 autres pour le secteur de la santé et la formation professionnelle, en plus d'opérations de rapprochement des organismes administratifs des citoyens et de la jeunesse et des sports. Selon M. Boulahia, 45 autres opérations sont prévues durant le 1er trimestre 2021 au profit des zones d'ombre auxquelles est accordée la priorité, en plus de l'inscription et la réalisation, durant la même période, de 535 projets similaires. Pour rappel, 462 zones ont été classées zones d'ombre et ont bénéficié, jusqu'à présent, de 284 opérations de développement urgentes lancées par les autorités locales durant les 5 derniers mois avec un budget de plus de 3 milliards DA.

Mancer T.



USTOMB

Plus de 1800 étudiants en master ont soutenu leurs thèses de fin de cycle à l'ère du Covid-19

Plus de 1800 étudiants en master ont soutenu leurs thèses de fin de cycle à l'université des sciences et des technologies d'Oran Mohamed Boudiaf (USTO-MB), dans de très bonnes conditions, au titre de l'année 2019-2020, marquée par la pandémie Covid-19. «En ces temps de Covid-19, au moins 900 soutenances ont été effectuées avec un strict respect des mesures de prévention.» Les soutenances se sont déroulées dans de grandes salles bien aérées, avec un jury restreint, en présence de l'encadreur et seuls les deux parents de l'étudiant. Aussi au titre de la même année universitaire, plus de

2400 étudiants ont obtenu leurs diplômes de licences. Pour ce qui est du Covid-19, il a indiqué que depuis le début de la pandémie, seulement 4 à 5 cas ont été recensés parmi le personnel. Pour la rentrée de 2020/2021, quelque 3000 nouveaux étudiants sont inscrits à l'USTO. Toutes les étapes de l'inscription se sont déroulées online soit «zéro papier», a précisé M. Boudia, soulignant que «ce déficit de numérisation imposé par la situation épidémiologique a été relevé avec brio». «La numérisation est totale à l'USTO-MB. Elle a d'abord touché les nouveaux bacheliers, le dépôt et le traite-

ment des fiches de vœux, les affectations, les recours et les inscriptions définitifs et les transferts, totalement online.» Aussi, plus de 21.000 étudiants (de 2e et 3e années de licence, et aussi les étudiants de master 1 et 2 se sont réinscrits de la même manière. De ce fait, les réinscriptions comportant réintégration, le deuxième diplôme, inscriptions avec bac antérieur et aussi les passerelles (ancien système classique voulant intégrer le système LMD), ont été faits également online, «tout a totalement été numérisé».

L. K.

Tlemcen

Ouverture prochaine de classes de formation aux métiers de la pêche à Marsa Ben M'hidi et à Honaine

L'école de formation en techniques de pêche et d'aquaculture de la ville de Ghazaouet ouvrira bientôt des classes de formation aux métiers de la pêche, en collaboration avec la Chambre de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya de Tlemcen. Cette formation diplômante dans deux sites à Marsa Ben M'hidi et Honaine bénéficiera aux jeunes admis aux examens d'entrée à l'école de Ghazaouet. Elle permettra aux jeunes de ces deux localités côtières de suivre des cours sur site théoriques et pratiques sans se déplacer à Ghazaouet avec toutes les contraintes du transport qui existent. Pour la nouvelle année de formation 2020-2021, l'école a accueilli 435 stagiaires répartis sur trois spécialités, notamment de conduite de moteurs, de marins qualifiés et de capacitaires en pêche maritime en mode de formation initiale destinée aux élèves ayant le niveau d'enseignement moyen et secondaire. L'école de pêche de Ghazaouet dispose également de trois autres classes en fin de cycle de formation. La sortie des stagiaires ayant suivi une formation théorique alternée par une formation pratique au niveau des embarcations de pêche est prévue pour la fin janvier prochain, ce qui permettra d'ouvrir trois classes pour d'autres jeunes stagiaires,

rappelant que l'école avait ouvert auparavant des classes spéciales pour les marins en exercice et non diplômés. Avec le développement du volet de l'aquaculture intégrée à l'agriculture, l'école peut également assurer des formations à la carte au profit d'agriculteurs intéressés par ce domaine. L'école de formation en techniques de pêche et d'aquaculture de Ghazaouet, qui a ouvert ses portes en septembre 2013, regroupe des laboratoires et des ateliers dans divers métiers de la pêche qui gagneraient à être renforcés par des équipements spécialisés afin de faciliter la tâche aux formateurs notamment dans le domaine de la mécanique qui nécessite un matériel coûteux, a estimé son directeur, indiquant qu'elle dispose déjà d'un simulateur de navigation avec tous les accessoires modernes et d'une salle de navigation. Cet établissement de formation, réalisé dans l'optique de développer les métiers de la pêche, permettra aux jeunes stagiaires de décrocher des diplômes devant leur ouvrir plusieurs opportunités de travail dans le secteur de la pêche et des ressources halieutiques qui connaît un véritable essor dans la wilaya, en attendant la création prochaine de zones d'activités de pêche et d'aquaculture à Ghazaouet et à Marsa Ben M'hidi.

Sidi Bel-Abbès

Travaux d'aménagement urbain dans 355 sites

Des opérations d'aménagement urbain portant sur le revêtement des routes et l'éclairage public ont été concrétisées au niveau de 355 sites répartis à travers plusieurs régions de la wilaya de Sidi Bel-Abbès. Ces projets ont été réalisés au titre du programme élaboré par la direction de wilaya de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction des exercices 2019 et 2020 doté d'une enveloppe globale de 3,5 milliards DA puisée de la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales. Réparti en six grands lots, ce pro-

gramme a vu la réalisation de deux opérations à Sidi Bel-Abbès de revêtement des chaussées avec un montant de 500 millions DA et d'amélioration urbaine de 1 milliard DA. Les autres actions concernent notamment la rénovation des routes à travers les régions sud et nord de la wilaya. La plupart des opérations de réaménagement réalisées au titre du programme des exercices 2019 et 2020 touchent l'amélioration urbaine, l'aménagement externe, l'éclairage public, le revêtement et l'aménagement des trottoirs.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de M'sila

Daira de Ouled sidi Brahim

Commune de Ouled sidi Brahim

NIF : 01013907828210984

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,

le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Ouled sidi Brahim, annonce un avis d'attribution provisoire d'appel d'offres n° 01/2020 lancé le 09/11/2020 au journal africa news en langue ARABE et au journal L'echo D'algerie en langue française le 10/11/2020.

N°	INTITULE DE L'OPRETIION	NOM ET PRENOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT PROPOSE	POINT TECHNIQUE OBTENU	DELAIS D'EXECUTION	OBSERVATION
01	lots N 01 renouvellement et extension du reseau d'assainissement a ain elbayda	Caid abdallah 196928470010920	2.390.234.00 DA	21.18	50 jours	QUALIFIE MIEUX DISANT
02	lots N 02 realisation et prolongement rejet assainissement zone ain elhanache	Khadravou sicha 278351501795194	11.356.272.51 DA	12	Trois mois et 15 jours	QUALIFIE MIEUX DISANT

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Tout les soumissionnaires qui désirent reconnaître les détails de résultat de jugement de leurs offres techniques et financières doivent contacter notre service dans les 03 jours à compter de la première parution de cet avis sur les quotidiens nationaux.

Aussi et conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Les soumissionnaires contestant le choix opéra pourront introduire leurs recours dans les 10 jours à compter de la première parutions de cet avis sur les quotidiens nationaux.

Observation: les recours s'adresse à Monsieur Le président de l'assemblée populaire communale (le président de comité des marchés publics) dans les délais indiqués ci-dessus.

Coronavirus : bientôt un test de dépistage par gargarisme ?

On connaissait les tests par prélèvement nasopharyngé, les tests salivaires, ou les tests sanguins. Certaines méthodes promettent même de détecter le virus en respirant dans un petit ballon ou avec son smartphone au son de la toux. En République tchèque, c'est grâce à un gargarisme que l'on compte pister le coronavirus. Plus simple et moins cher que le test nasopharyngé, ce test consiste à se gargariser la bouche avec de l'eau pendant une trentaine de secondes, puis à recracher le liquide dans un récipient qui comporte un numéro d'identification. Il suffit alors d'apporter son échantillon dans un laboratoire après avoir rempli un formulaire en ligne. Selon les chercheurs tchèques, la méthode est aussi fiable

que le test nasopharyngé classique. «Le tube à essai contient une poudre qui aide à stabiliser le virus pendant plusieurs jours à température ambiante. C'est la principale différence par rapport aux autres tests de Covid-19, où les échantillons doivent être transportés et conservés à basse température», souligne Marian Hajduch, le directeur de l'Institut de médecine moléculaire et translationnelle sur le site d'Euronews. Le test par gargarisme est également expérimenté depuis début décembre au Québec, où il permet d'accroître les capacités de dépistage. Ce type de test nécessite cependant de ne pas boire, manger, fumer ou mâcher de la gomme durant les 15 minutes précédant le prélèvement.



Transmission du Covid-19 : comment est-on contaminé ?



Cette fin d'année favorise la transmission du coronavirus, le nombre de cas pourrait augmenter de manière significative rapidement. D'autant que depuis quelques jours, une nouvelle souche du virus inquiète les scientifiques. Selon les dernières informations communiquées par Boris Johnson, cette mutation détectée au Royaume-Uni serait susceptible de se transmettre «jusqu'à 70 % plus facilement». Une affirmation qui repose sur une constatation puisque les cas ont explosé dans les zones où la mutation du virus a été observée. Pour l'heure, la communauté scientifique n'a pas encore prouvé que cette variante du virus était réellement plus contagieuse et dans quelle proportion. «Nous tiendrons les Etats membres et le public au courant lorsque nous en saurons plus sur les caractéristiques de cette nouvelle souche et toutes les implications possibles», a notamment expliqué l'OMS dans un communiqué. Le risque est que la mutation affecte le gène dit Spike, codant pour la protéine du même nom grâce à laquelle le virus se fixe aux récepteurs ACE-2 des cellules humaines. Elle pourrait, si c'est avéré, accroître la capacité du virus à s'arrimer aux cellules et y pénétrer.

Quels sont les lieux à risque de contamination au Covid-19 ?

Une nouvelle étude intitulée ComCor a été dévoilée ce jeudi 17 décembre 2020. Cette dernière a été menée par le professeur Arnaud Fontanet, un épidémiologiste membre du Conseil scientifique. Les réponses de 30 330 personnes «ayant très vraisemblablement été infectées entre le 17 et le 30 octobre 2020» ont été utilisées par les chercheurs pour pouvoir écrire leurs conclusions. Afin d'obtenir des résultats plus précis dans certaines catégories, les réponses des soignants ont été séparées des autres. 25 644 réponses ont donc été retenues pour les contaminations au sein de la sphère privée. 35% de ces dernières ont lieu au domicile lorsque la source de l'infection est connue. Elle vient du conjoint dans 64% des cas, de la famille (33%), des collègues (29%) et des amis (21%). Il est précisé dans l'étude ComCor que «44% des personnes infectées connaissent la personne source qui les a infectées». Autre donnée importante, l'isolement des malades : «Seulement 54% des sondés se sont isolés «dès les premiers symptômes». La transmission du virus dans l'espace public a aussi été étudiée. Arnaud Fontanet a expliqué que l'on voit dans cette étude une augmentation du risque associée à la fréquentation des cafés et restaurants». Ces informations ne sont pas parfaitement exemptes de biais, puisque les recherches ont été faites aux mois d'octobre et de novembre. Lors de ces périodes, le couvre-feu puis le confinement ont été mis en vigueur, ce qui a conduit à la fermeture partielle voire totale de ces établissements. «La part réelle des restaurants et dans la transmission» du Covid-19 n'est donc pas encore réellement connue. Toutefois, la scientifique a relevé que le risque a augmenté lors du confinement comparé au couvre-feu. L'épidémiologiste de l'Institut Pasteur a expliqué que «cela laisse entendre qu'il y a eu des cafés et restaurants ouverts de façon clandestine pen-

dant le confinement». Les personnes y étant allées «s'y sont beaucoup exposées». Les salles de sport font aussi partie des facteurs à risque, au même titre que le co-voiturage. Les commerces, quant à eux, ne semblent pas avoir participé à l'augmentation du nombre de cas. L'intégralité des résultats de l'étude ComCor sont indicatifs. Il est mentionné dans le document que bien qu'ils soient «cohérents avec ce que nous savons de la transmission du SARS-CoV-2», ces résultats «sont à considérer avec beaucoup de prudence», car ils «ne concernent que la période du couvre-feu et celle du confinement».

Des lieux très contaminants

Une étude américaine publiée dans la prestigieuse revue scientifique *Nature* le mardi 10 novembre 2020, a déjà exploité des millions de données pour y voir plus clair sur les lieux à risque. Dirigés par Serina Chang, de l'Université de Stanford, des scientifiques américains ont cartographié les déplacements de 98 millions de personnes du mois de mars à mai 2020. Les scientifiques ont retenu 57 000 lieux de domiciliation. Les déplacements recensés allaient jusqu'à 553 000 «points d'intérêt», comprenant des commerces, boutiques, lieux de culte ou encore lieux d'hôtellerie et de restauration. Pour mesurer la dynamique du Covid-19 au sein des lieux publics, les chercheurs ont utilisé un modèle épidémiologique comportemental intitulé SEIR (Susceptible-Exposed-Infectious-Removed). Les résultats de cette étude ne sont pas une surprise. Ils suggèrent que les restaurants, les salles de sport, les cafés, les hôtels et les établissements religieux sont les endroits où le virus circule le plus activement. La majorité de ces lieux, classés en ordre décroissant des contaminations, ne requièrent pas le port du masque en permanence. Il s'agit aussi de lieux fermés, parfois mal ventilés, où les activités (sport, chant, restauration, conversation) empêchent le port du masque et/ou favorisent la projection de gouttelettes par la bouche. Cette étude, bien qu'enrichissante, présente toutefois des limites. Les données mobiles n'étaient pas disponibles dans les écoles ou encore les maisons de retraite, des établissements très peuplés au quotidien. Les entreprises n'ont pas non plus été comptées. Le quotidien espagnol *El País* a aussi expliqué à l'automne 2020 que les lieux silencieux étaient moins propices à une propagation de la maladie. Si une personne malade est silencieuse, les aérosols sont peu nombreux. Lorsque cette dernière se met à parler, elle émet dix fois plus de particules qu'en restant muette.

Une certitude : la transmission par les gouttelettes

Une première précision doit être donnée ici, comme un préalable : la contamination au coronavirus se fait essentiellement via l'inhalation, par une personne saine, de gouttelettes contaminées, selon les différents sites officiels (Organisation mondiale de la santé, revues scientifiques et médicales...). Cette contamination n'est possible, selon la majorité des études connues à ce jour, que par contact physique direct (accolade, bise, conversation à proximité...), suivi d'une inhalation immédiate des gouttelettes, ou d'une inhalation a posteriori, quand la personne saine porte ses mains à la bouche (après une poignée de main par exemple). D'autres formes indirectes de contamination sont aussi évoquées : celles d'une inhalation après un contact avec des objets ou surfaces contaminées par une personne porteuse et d'une inhalation de microgouttelettes «flottant» dans l'air, essentiellement dans un espace étroit, confiné et mal ventilé. On peut contracter le coronavirus «lorsque le virus entre dans la bouche, le nez ou les yeux, une situation plus probable lorsque les personnes sont en contact direct ou étroit (moins d'un mètre de distance) avec une personne infectée», résume l'OMS. Un contact étroit avec un malade est nécessaire pour transmettre la maladie, il est notamment évoqué «le même lieu de vie, un contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion, une toux, un éternuement ou l'absence de mesures de protection». Ces diffé-

rents modes de contamination soulèvent néanmoins de nombreuses questions.

Pendant combien de temps un malade du coronavirus est-il contagieux ?

Les modes de transmission de la maladie continuent d'être étudiés par la communauté scientifique, depuis plusieurs mois. Par l'air, les animaux, les gouttelettes... Rien n'est laissé au hasard. Un autre aspect est toutefois examiné par les chercheurs : la durée de contagion d'une personne infectée par le coronavirus. Une méta-analyse a été publiée sur ce sujet dans la revue *The Lancet Microbe*. 79 études ont été analysées par les scientifiques sur le SARS-CoV-2, qui représentent au total 5340 individus. Les auteurs de cette grande étude ont indiqué que la charge virale du Covid-19 dans les voies respiratoires supérieures semble culminer lors de la première semaine d'infection. Aucune étude n'a découvert de virus vivant au-delà du neuvième jour, bien que les charges virales soient toujours élevées. Les chercheurs ont donc précisé que «le dépistage et l'isolement précoces des cas, ainsi que l'éducation de la population sur le spectre de la maladie et la période d'infectiosité sont essentiels pour contenir efficacement le SARS-CoV-2». Selon l'Organisation mondiale de la santé, les personnes infectées peuvent transmettre le Covid «juste avant qu'elles développent des symptômes (à savoir deux jours avant l'apparition de symptômes) et au tout début de la maladie». C'est à ce moment là qu'elles sont les plus contagieuses. Selon la forme de la maladie, cette période de contagion peut être plus ou moins longue. L'OMS précise ainsi que «les personnes qui développent une forme grave de la maladie peuvent être contagieuses plus longtemps». Le cas des asymptomatiques est aussi clairement abordé par l'organisation qui assure que «quelqu'un qui ne développe jamais de symptômes peut transmettre le virus à autrui», même si les connaissances sont encore limitées et que «des recherches plus approfondies sont nécessaires dans ce domaine». Le délai d'incubation, autrement dit la période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes est de 3 à 5 jours en général. Il peut toutefois s'étendre jusqu'à 14 jours. Et c'est bien pendant cette période de 3 à 14 jours qu'un malade peut être contagieux. C'est la raison pour laquelle une quatorzaine a été adoptée à travers le monde dans divers cas : en prévention dans certains pays pour toute entrée sur le territoire, face à une suspicion de Covid ou, dans la plupart des cas, après la détection de la maladie, à la suite d'un test positif. Des exceptions ont été relevées dans des revues scientifiques, comme le cas d'une femme âgée asymptomatique pendant 70 jours, mais tout de même contagieuse, mentionnée dans la revue *Cell*. Un cas à part néanmoins.

Le Covid-19 peut-il se transmettre par l'air ?

L'Organisation mondiale de la santé, elle, est plus nuancée. Elle précise sur son site que «le virus peut se propager lorsque de petites particules liquides sont expulsées par la bouche ou par le nez quand une personne infectée tousse, éternue, parle, chante ou respire profondément». Et d'ajouter : «Ces particules liquides sont de différentes tailles, allant de grosses 'gouttelettes respiratoires' à des 'aérosols' plus petits». A la suite d'une alerte lancée au début du mois de juillet 2020 dans la revue *Clinical Infectious Diseases* d'Oxford par 239 scientifiques, l'OMS a reconnu que des preuves émergeaient sur la transmission par l'air du coronavirus. «Nous reconnaissons que des preuves émergent dans ce domaine et par conséquent nous devons être ouverts à cette possibilité et comprendre ses implications», a déclaré Benedetta Allegranzi, une responsable de l'OMS, lors d'une conférence de presse virtuelle le mardi 7 juillet 2020. «La possibilité d'une transmission par voie aérienne dans les lieux publics, particulièrement bondés, ne peut pas être exclue. Les preuves doivent toutefois être rassemblées et interprétées», a-t-elle poursuivi, recommandant le respect des distanciations et une ventilation efficace dans les lieux fermés.

Sahara occidental

Stéphane Dujarric, le porte-parole du secrétaire de l'ONU, réitère la position «inchangée» de l'ONU

Le porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, Stéphane Dujarric, a réaffirmé lundi que la position des Nations unies «n'a pas changé» quant aux récentes déclarations sur le Sahara occidental, et que l'ONU «continue de croire qu'une solution peut être trouvée à travers un dialogue conformément aux résolutions du Conseil de sécurité».

«**N**otre position sur les déclarations concernant le Sahara occidental n'a pas changé et nous continuons de croire qu'une solution peut être trouvée par un dialogue fondé sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité», de l'ONU, a déclaré M. Dujarric. «Il n'y a pas de changements opérationnels majeurs de notre part», a insisté Stéphane Dujarric avant le briefing du Conseil de sécurité sur le Sahara occidental, demandé par l'Allemagne. Stéphane Dujarric répondait à ainsi une question d'un journaliste concernant la décision du président américain sortant Donald Trump de reconnaître la prétendue souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental. Le Conseil de sécurité de l'ONU a tenu lundi des consultations sur les récents développements au Sahara occidental, à la lumière de la reprise des affrontements entre les deux parties au conflit (Maroc/Front

Polisario), après que les forces militaires marocaines ont rompu le cessez-le-feu, le 13 novembre dernier, en agressant des manifestants sahraouis dans la zone tampon d'El-Guerguerat, au sud-ouest du Sahara occidental. La réunion de lundi est survenue également dans le sillage de la démarche de Trump, vivement dénoncée à travers le monde sur fond d'appels au président élu, Joe Biden, de l'annuler.

L'Afrique du Sud souligne l'urgence de relancer le processus politique

Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès des Nations unies, l'ambassadeur Jerry Matjila, a souligné lundi l'urgence de relancer les négociations politiques entre les parties au conflit au Sahara occidental et la

nécessité de «préparer les conditions pour un nouveau cessez-le-feu», après la violation par le Maroc de celui de 1991. «L'Afrique du Sud attend avec intérêt la nomination d'un nouvel envoyé personnel du secrétaire général» pour le Sahara occidental, poste vacant depuis plus d'un an, «pour appuyer les négociations des parties (Maroc/Front Polisario) et relancer le processus politique», a déclaré M. Matjila à l'issue des consultations, lundi soir, du Conseil de sécurité de l'ONU sur la situation au Sahara occidental. Les deux parties en tant qu'Etats membres de l'UA, a-t-il poursuivi, «doivent préparer les conditions pour un nouveau cessez-le-feu, en étroite coordination avec le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, conformément à toutes les dispositions pertinentes de son protocole, pour parvenir à une solution juste et durable du conflit» au Sahara occidental occupé depuis 1975. Cependant, a-t-il déploré «nous tenons à

réaffirmer qu'en l'absence d'un nouvel émissaire onusien, le Conseil et la communauté internationale devraient envisager toutes les méthodes alternatives et pacifiques pour faire avancer la voie politique». «Au cours des 45 années que le Conseil a été saisi de la question du Sahara occidental, peu de progrès ont été accomplis dans le processus de négociation pour rechercher une solution définitive au conflit», a-t-il en outre regretté. L'ambassadeur sud-africain a, à cet égard, pressé le prochain envoyé personnel de Guterres d'«agir rapidement pour faire avancer le processus politique et le faire passer à sa prochaine étape où il y a des négociations directes de fond entre les deux parties» au conflit, rappelant que la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et le Royaume du Maroc «sont tous deux membres de l'Union africaine et sont liés par ses décisions».

Moyen-Orient

L'envoyé de l'ONU pour le Moyen-Orient exhorte les parties prenantes à rester engagées en faveur du processus de paix

Le coordonnateur spécial des Nations unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, a exhorté lundi les Israéliens et les Palestiniens ainsi que la communauté internationale à rester engagés et à lutter pour la paix dans la région. «En quittant ce bureau, je reste fermement convaincu que le monde ne peut pas laisser la situation sans surveillance», a-t-il déclaré au Conseil de sécurité lors de son dernier exposé en sa qualité actuelle. Malgré les différences, a-t-il souligné, personne au sein de la communauté internationale n'a remis en question le fondement selon lequel toute résolution du conflit doit être basée sur une solution à deux Etats, avec des

dispositions sécuritaires et économiques appropriées, obtenues grâce à des négociations directes et facilitées par la communauté internationale. «Malgré tous nos efforts collectifs, le seul moyen de sortir de la réalité à un seul Etat à laquelle nous sommes de plus en plus confrontés sur le terrain est l'engagement entre les parties et non la violence.» Aujourd'hui, a-t-il poursuivi, l'heure n'est peut-être pas aux grandes initiatives internationales, mais à la prise de mesures -peut-être petites, parfois audacieuses- qui protègent cet objectif de deux Etats, côte à côte dans la paix et la sécurité, et qui créent les conditions d'un accord. Il est peut-être temps aujourd'hui d'admettre que les Israéliens

et les Palestiniens doivent se livrer à une introspection et voir ce qu'ils peuvent faire, à la fois en coordination et indépendamment les uns des autres, pour protéger l'objectif d'une paix durable, a-t-il ajouté. «Je crois fermement que l'objectif d'une paix juste et durable entre les peuples israélien et palestinien reste réalisable grâce à des négociations qui peuvent être assurées avec la médiation du Quartette du Moyen-Orient et des partenaires arabes essentiels», a-t-il conclu. Nickolay Mladenov sera remplacé par le Norvégien Tor Wennesland en janvier et deviendra alors l'envoyé spécial de l'ONU pour la Libye.

ONU

Le Norvégien Tor Wennesland nommé au poste de coordinateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a nommé lundi le Norvégien Tor Wennesland en tant que nouveau coordinateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et son représentant personnel auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. A ce titre, M. Wennesland, qui succède au Bulgare Nickolay Mladenov, sera l'envoyé du secrétaire général auprès du Quartette du Moyen-Orient, qui comprend les Nations unies et l'Union européenne, la Russie et les Etats-Unis, a indiqué le bureau de presse de M. Guterres. Diplomate de carrière, qui a rejoint le ministère norvégien des Affaires étrangères en 1983, M. Wennesland est actuellement le représentant spécial de la Norvège pour le processus de paix au Moyen-Orient. Selon le bureau de presse du chef de l'ONU, la vaste expérience de M. Wennesland au Moyen-Orient remonte à 1994 quand il était conseiller au bureau du Moyen-Orient du ministère norvégien des Affaires étrangères pendant le processus qui a conduit à l'Accord d'Oslo II. Il a également été représentant de la Norvège auprès de l'Autorité palestinienne de 2007 à 2011 et ambassadeur de Norvège en Egypte et en Libye de 2012 à 2015. Il a également été affecté à la mission norvégienne auprès des Nations unies à Genève et à l'ambassade de Norvège à Dublin.

France : Sahel

Paris annonce qu'elle pourrait négocier avec certains groupes terroristes

Des négociations sont possibles au Sahel avec certains groupes terroristes locaux mais restent exclues avec les directions d'Al-Qaïda et de l'Organisation terroriste autoproclamée Etat islamique (EI/Daech), a indiqué, lundi, la présidence française, précisant qu'un sommet sur la situation régionale se tiendrait en Afrique en février. «On mène une guerre contre deux organisations qui ne sont pas sahéliennes mais internationales et qui mènent un combat terroriste au-delà de la région», a relevé une source à l'Elysée dans un entretien avec l'AFP. Avec l'Etat islamique au grand Sahara (EIGS), désigné comme l'ennemi numéro un lors du sommet de Pau en janvier 2020, «il n'y a pas de négociation possible, il n'y en aura pas et personne ne le demande dans la région», estime l'Elysée. Mais la question est plus complexe avec le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM, également appelé Jnim selon l'acronyme arabe), alliance d'organisations qui a prêté allégeance à Al-Qaïda. L'état-major du GSIM «répond à la hiérarchie centrale d'Al-Qaïda et est totalement intégré dans son organigramme», a expliqué l'Elysée. «Personne n'a jamais réussi à négocier avec Al-Qaïda et ce n'est pas la France qui va le faire.» La même source ajoute «que certains éléments du GSIM «ont un agenda beaucoup plus national, souvent opportuniste, parfois régional. Avec ces interlocuteurs-là, il est possible d'avoir une autre réponse que celle de la lutte antiterroriste (...). Il n'y a aucune raison pour la France de faire obstruction à de telles discussions» entre les Etats du Sahel et ces groupes. Le responsable a, par ailleurs, indiqué que l'évaluation des décisions prises au sommet de Pau ferait l'objet d'un sommet «en Afrique» vers la mi-février. «C'est en discussion avec nos interlocuteurs du G5 Sahel (Mali, Mauritanie, Burkina, Tchad, Niger nldr) pour voir quel est le calendrier le plus approprié», a précisé l'Elysée.

Conflit en Centrafrique : élections générales Fermes condamnations des violences

Les Nations unies et des Etats et institutions internationales partenaires de la République centrafricaine (RCA) ont fermement condamné la recrudescence des violences dans plusieurs localités de ce pays d'Afrique centrale en pleine campagne électorale pour des élections présidentielle et législatives de dimanche prochain. «Une coalition de groupes armés a attaqué simultanément quatre préfectures de l'ouest et du sud du pays. Ces groupes ont également tenté d'atteindre la capitale, Bangui», a déclaré, lundi, le porte-parole du Secrétaire général des Nations unies, Stéphane Dujarric, lors d'un point de presse, selon le site officiel de l'ONU, soulignant que «les Casques bleus de l'ONU ont réagi de manière proactive et échangé des tirs avec des groupes armés dans plusieurs zones, et qu'aucun dommage n'avait été signalé. Le responsable onusien a assuré, dans la foulée, que les Nations unies «continuent de collaborer» avec toutes les parties prenantes centrafricaines, en étroite coopération avec ses partenaires, dans un effort pour «désamorcer les tensions,

encourager les parties à résoudre leurs préoccupations par des moyens pacifiques et assurer la tenue des élections, comme prévu. Le chef de l'ONU avait appelé, vendredi, par la voix de son porte-parole, à la cessation des hostilités en Centrafrique, condamnant «l'escalade de la violence». Il a appelé tous les acteurs à cesser toute hostilité de manière urgente, et à travailler ensemble pour assurer des conditions favorables à la tenue d'élections crédibles, inclusives et pacifiques le 27 décembre». Vendredi soir, trois des plus puissants groupes armés qui occupent plus des deux tiers du pays avaient commencé à progresser sur des axes routiers vitaux pour l'approvisionnement de la capitale Bangui. Ils avaient en outre annoncé leur fusion. Dans la foulée, le gouvernement a accusé samedi l'ex-chef de l'Etat, François Bozizé, de «tentative de coup d'Etat» avec une «intention manifeste de marcher avec ses hommes sur la ville de Bangui» en cette période électorale. Le parti de Bozizé a démenti dimanche toute tentative de coup d'Etat.

Espagne-Maroc

Madrid convoque l'ambassadrice du Maroc suite aux déclarations d'El-Othmani sur Ceuta et Melilla

Le gouvernement espagnol a convoqué en urgence lundi l'ambassadrice du Maroc en Espagne, Karima Benyaich, pour lui demander des clarifications sur les déclarations du Premier ministre marocain, Saadeddine El-Othmani, dans lesquelles il a estimé que Ceuta et Melilla «sont des villes marocaines», a rapporté *Europa Press*. La secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Cristina Gallach, a informé l'ambassadeur que l'exécutif espagnol «attend de tous ses partenaires le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale» de l'Espagne, comme le rapporte le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué. Selon un

communiqué du ministère des Affaires étrangères ibérique, Cristina Gallach a «réclamé des clarifications à propos des déclarations du Premier ministre marocain». Saadeddine El-Othmani a défendu ce week-end que les deux enclaves espagnoles «sont marocaines». Dans un entretien avec la chaîne Sharq News, repris par les médias marocains, El-Othmani a reconnu que par rapport aux deux enclaves espagnoles «le statu quo a duré cinq ou six siècles». En ce sens, il a considéré que «le jour viendra où nous ouvrirons le dossier de Ceuta et Melilla». Les propos du Premier ministre marocain ont suscité les critiques de plusieurs partis

politiques en Espagne, dont le chef du Parti populaire (PP), Pablo Casado, qui a exhorté le gouvernement espagnol à «répondre immédiatement», car la souveraineté espagnole des deux villes et l'intégrité territoriale nationale «est inaliénable». Le parti Vox a également exigé une «réponse énergique» et a critiqué la «lâcheté» du gouvernement devant les «revendications expansionnistes de la tyrannie marocaine», qui «constituent un danger» pour la souveraineté espagnole. «L'ennemi sent la peur et la lâcheté de ce gouvernement», a déclaré Vox dans un message publié sur Twitter, repris par *Europa Press*

Restauration du patrimoine culturel Relance des projets dans la wilaya de Ghardaïa

Pour parer à la décrépitude des monuments ancestraux d'une grande valeur historique culturelle et touristique dans la wilaya de Ghardaïa, quatre projets de restauration et de réhabilitation viennent d'être relancés après avoir bénéficié de la levée de gel.



Inscrits en 2014 avant d'être gelés dans le cadre des mesures d'austérité prises par les pouvoirs publics, pour un coût global de près de 50 millions de dinars, ces projets portent sur la réhabilitation et la restauration du système ancestral de partage des eaux au lieu-dit «Litemza», de la mosquée «Al Khafiane» dans la commune de Ghardaïa, de la séguia Sidi-Slimane et le Ksar de Métlili dans la commune de Métlili ainsi que la clôture et les portes du ksar de Daya Ben-Dahoua, a détaillé Mohamed Alouani. Le programme de restauration et de réhabilitation de ces monuments ancestraux et historiques s'inscrit dans le cadre des efforts visant la préservation du patrimoine historique et culturel oasien omniprésent dans la vallée du M'zab, ainsi que la promotion touristique de la région et le traitement du bâti menaçant ruine dans les ksour de Métlili et Daya ben Dahoua. Ces actions décidées en étroite collaboration avec des acteurs de la société civile visent en premier lieu à valoriser le patrimoine matériel et immatériel de la région de Ghardaïa, dans toute sa diversité, et la rendre plus attractive pour la mise en place d'un développement touristique durable. Le souci des acteurs de la culture à Ghardaïa est de valoriser le style architectural singulier légué par les aïeux dans la région du M'zab, classée patrimoine universel en 1982 par l'Unesco, ainsi que la richesse artistique et culturelle exceptionnelle de cette contrée. Véritable musée à ciel ouvert, la pentapole du M'zab avec ses cinq ksour et son bâti traditionnel considéré comme des chefs-d'œuvre architecturaux uniques, ingénieusement conçus sous forme d'amphithéâtre épousant le site rocaillieux, et serpentée par une vallée prisée par les touristes, suscite un intérêt particulier des spécialistes, chercheurs, universitaires et autres étudiants en architecture et urbanisme. Ce précieux patrimoine architectural a fait l'objet de plu-

sieurs actions en matière de réhabilitation et de revalorisation, après une lente décrépitude liée aux aléas du temps (érosion, vieillissement, inondation, etc.). Parmi la richesse patrimoniale, les ksour en premier lieu, les mosquées et autres monuments funéraires ainsi que les ouvrages hydrauliques ancestraux se trouvant dans les palmeraies et les lits d'oueds tels les puits traditionnels, les puits capteurs d'eau pluviale ainsi que le système de partage des eaux. Plusieurs monuments historiques et espaces religieux, des maisons remparts sur la façade et des fortifications les cinq ksour existant dans la vallée du M'zab (Béni-Isguen, Bounoura, El Atteuf, Mélika et Ghardaïa), témoins d'une civilisation architecturale atypique et d'un passé historique séculaire, ont bénéficié d'une opération de restauration en 2015. L'objectif est la valorisation de cet héritage historique témoignant du génie de l'homme des oasis dans la construction avec des matériaux locaux (pierre et chaux) ainsi que la gestion des ressources hydriques et la préservation d'un équilibre entre ce patrimoine construit ancestral et celui naturel les palmeraies. Par cette opération de revitalisation, les ksour du M'zab retrouveront leur véritable parure, leur rayonnement d'antan et leur aspect esthétique, afin que ce patrimoine national classé «Secteur Sauvegardé» en 2005 par décret exécutif N° 05/209, serve de levier pour la promotion du tourisme, notamment culturel au niveau de la région. Pour les responsables locaux, la restauration et la rénovation du patrimoine matériel de la région vise à booster l'activité touristique et valoriser l'artisanat local, avec la diversité exceptionnelle des sites et de monuments historiques, et faire de ces segments un des points forts d'un tourisme culturel attractif, respectueux de l'environnement.

Hadj M.

Constantine

«Al Kourban Al Akhir li Arrous El Matar» d'Issam Ben Chellal sera mis en scène pour célébrer Yennayer

Le texte de théâtre *Al Kourban Al Akhir li Arrous El Matar* du poète Issam Ben Chellal, qui a décroché dernièrement le prix du président de la République pour les jeunes créateurs «Ali-Maâchi», sera mis en scène à Constantine, à l'occasion de la célébration du Nouvel An amazigh (Yennayer), a-t-on appris, lundi, au cours d'une cérémonie organisée en l'honneur du poète. Un contrat pour la réalisation de cette œuvre théâtrale a été signé au cours de cette cérémonie, tenue en présence des responsables locaux du secteur de la culture et autres artistes de la wilaya de Constantine. La nouvelle pièce théâtrale, mise en scène par Ali Aïssaoui, sera produite par la maison de la culture Malek-Haddad, a déclaré la directrice de la maison de la culture Malek-Haddad, Amira Deliou, ajoutant que le peintre, chanteur et écrivain de théâtre Salim Souhali, égale-

ment commissaire du festival du théâtre amazigh de Batna se chargera de la chorégraphie et la musique. À l'affiche de *Al Kourban Al Akhir li Arrous El Matar*, un texte puisé du patrimoine amazigh figure entre autres Karim Boudechiche, Saïd Boulemerka ainsi que de jeunes talents, a fait savoir la même responsable qui a affirmé que tous les moyens nécessaires à la réalisation de cette œuvre ont été mobilisés. *Al Kourban Al Akhir li Arrous El Matar* se veut une contribution pour lutter contre le charlatanisme et les superstitions persistant dans certains cercles de la société, a précisé le poète Issam Ben Chellal, qui avait été déjà décroché, en 2018, le prix du président de la République pour les jeunes créateurs «Ali-Maâchi», dans la catégorie poésie, a mis l'accent sur l'importance de ce Prix dans «la promotion des talents au service de la culture algérienne».

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA D'ILLIZI

Nif : 000.1330.1900.0854

AVIS D'ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET LA PROCEDURE

- Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°147/2015 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et de délégation de services publics ;
- Vu l'avis d'appel d'offres avec exigence de capacités minimales N° 10 / 2020 du 07/03/2020 portant |

ELABORATION DES ETUDES POS :

- * Lot 01: - POS N° 08 (47.50 Ha) de la Commune d'illizi.
- POS N° 14 (60.00 Ha) de la Commune d'illizi.
- POS N° 17 (65.00 Ha) de la Commune d'illizi.
- * Lot 02: - POS N° 22 (102.56 Ha) de la Commune d'In Aménas.
- * Lot 03: - POS N° 09 (49.74 Ha) de la Commune Deb deb.
- * Lot 04: - POS N° 13 (36.00 Ha) de la Commune Bordj Omar Driss.
- POS N° 16 (60.00 Ha) de la Commune Bordj Omar Driss.

- Vu l'attribution provisoire du 03/06/2020,
- Vu le pv du comité des marchés publics de Wilaya N° 65/2020 du 18/11/2020
- La direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre de l'annulation de l'attribution provisoire et la procédure su citée.

L'Echo d'Algérie : 23/12/2020

Anep : 2016 021 223

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Mila

Daïra de Tadjenanet

Commune de Tadjenanet

MISE EN DEMEURE 01

Nous Président de L'APC de TADJENANET informons ETS Grands Travaux Publics et Hydrauliques Settah Ammar - bouhatem -W-MILA titulaire du marché N° 07/2020 du 25/10/2020 approuvé le 30/09/2020 sous N° 69/2020 par la Daïra de Tadjenanet et visé le 22/10/2020 sous N° 55/2020 par le contrôle financier, portant du projet : « Rénovation et Extension du réseau d'Assainissement de L'Agglomération secondaire Mechta Tine. »

Vue l'ODS daté le : 02/11/2020 et suite aux visites qui ont été effectuées au dit chantier ou on' a constatés que les travaux sont en arrêts et le chantier est totalement abandonné, a cet effet nous signalons que votre entreprise est mise en demeure de renforcer le chantier en moyens humains et matériels et reprendre les travaux dans un délai n'excédant pas les (08) huit jours, a partir de la date de la parution de cette mise en demeure dans deux journaux faute de quoi des mesures coercitives seront prises à l'encontre de votre entreprise.

L'Echo d'Algérie : 23/12/2020

Anep : 2025 004 754



NUMEROS UTILES

Numéros Verts

- Police : **1548**
- Gendarmerie nationale : **1055**
- Sonelgaz : **3303**
- Alerte kidnapping : **104**
- Personnes en difficulté ou en détresse : **1527**
- SOS Sécurité : **112**
- SOS Santé : **115**

Urgences

- SAMU : **021 23 50 50**
- Police : **17**
- Protection civile : **14**
- Gendarmerie nationale : **021 96 42 22**
- Sapeurs-Pompiers : **021 71 14 14**
- Sûreté de la wilaya d'Alger : **021 73 00 73**
- Centre antipoison : **021 97 98 98**
- Centre des grands brûlés : **021 63 29 95**
- Institut Pasteur : **021 67 25 02**

Hôpitaux

- CHU Mustapha : **021 23 35 35**
- CHU Ait Idir : **021 97 98 00**
- CHU Ben Aknoun : **021 91 21 63**
- CHU Beni Messous : **021 93 15 50**
- CHU Kouba : **021 28 33 33**
- CHU Bab El Oued : **021 96 06 06**
- CHU Bologhine : **021 95 82 24**
- CHU El Kettar : **021 96 48 97**
- HCA Ain Naâdja : **021 54 05 05**
- Hopital Tixeraine : **021 55 01 10**
- Hopital Zéralda : **021 32 63 94**
- Centre Pierre et Marie Curie : **021 23 66 66**

Compagnies Aériennes

- Air Algérie : **021 74 24 28**
- Tassili Airlines : **021 50 98 58**
- Air France : **021 98 04 04**

Dépannages

- Gaz : **021 68 44 00**
- Electricité : **021 68 55 00**
- Service des eaux : **021 67 50 30**

Radios

- Chaîne I : **021 21 48 37**
- Chaîne II : **021 69 11 70**
- Chaîne III : **021 48 15 15**
- Radio El Bahdja : **023 70 99 99**
- Jil FM : **021 69 27 27**
- ENRS : **021 69 34 03/06**

Services

- Algérie Télécom : **100**
- Serveur vocal chèques postaux : **1530**
- Seaal : **3394**
- Scouts musulmans algériens : **3033**
- Association algérienne de psychiatrie : **1512**
- Réclamations : **18**
- Renseignements / Réveil : **19**
- Télégramme : **13**

Hôtels - Alger

- Hôtel El Djazaïr : **026 21 80 80**
- Hôtel El Aurassi : **021 74 82 52**
- Hôtel Hilton : **021 21 96 96**
- Hôtel Sheraton : **021 37 77 77**
- Hôtel Mercure : **021 24 59 70**
- Hôtel Ibis : **021 98 80 20**
- Hôtel Albert Premier : **021 73 65 06**
- Hôtel Safir : **0551 42 58 48**
- Hôtel El Riadh : **021 45 23 58**
- Hôtel Mazafran : **021 32 00 00**
- Hôtel AZ Zéralda : **023 32 55 89**
- Hôtel Oasis - Kouba : **021 77 04 04**
- Hôtel New Day - Kouba : **023 77 47 47**
- Hôtel Mouflon d'Or : **021 54 25 62**

Hôtels - Sud

- Hôtel El Djanoub - Ghardaïa : **029 89 46 20**
- Hôtel - El Boustan - El Ménéa : **029 81 60 50**
- Hôtel Tahat - Tamanrasset : **029 31 21 21**
- Hôtel Gourara - Timimoun : **049 90 26 27**
- Hôtel Touat - Adrar : **049 96 99 33**

3

21h05 : Meurtres en pays d'Oléron

Dans un village de Charente-Maritime, le corps d'un homme d'une soixantaine d'années a été découvert dans un cimetière protestant abandonné depuis plus de 200 ans. À côté du cadavre se trouve une coquille d'huître dans laquelle est gravée le nom du défunt...



20h50 : La France aux fourneaux



5

Ce documentaire plonge au cœur de la gastronomie française et ses soixante ans d'histoire culinaire. François Morel ouvre les portes de sa cuisine et raconte, entre fictions et archives, combien les Français sont attachés à la cuisine et se transmettent les assaisonnements et les souvenirs...

21h02 : Football - Paris SG / Strasbourg

CANAL+



Au Parc des Princes, le Paris Saint-Germain de Kylian Mbappé et Neymar Jr accueille le Racing Club de Strasbourg Alsace pour ce qui semble bien être un match déséquilibré. En effet, les Alsaciens ne parviennent pas à lancer leur saison et naviguent dans la zone rouge du classement...

21h15 : Enquête sous haute tension

C8



Saint-Tropez est devenu un lieu de villégiature qui attire énormément de touristes, dont certains sont très riches. Cet afflux massif de vacanciers complique la tâche des gendarmes, qui doivent veiller à la sécurité des habitants et des estivants...

21h05 : Blacklist

RFI



A peine guéri de sa blessure, Red met l'unité spéciale sur une affaire de profanation de sépulture et de vol de cadavres. Plusieurs corps de jeunes femmes sino-américaines ont en effet été déterrés et dérobés. L'enquête conduit Liz sur la piste d'un trafiquant international...

21h05 : Au cœur des machines

4



Mise en lumière du mécanisme de la tronçonneuse, du juke-box, du moulinet de pêche, d'une station de lavage de voitures, d'un mixeur et d'une pompe à vélo...

21h00 : La story Disney

STAR



En 1938, le jeune producteur Walt Disney prend le risque de mettre en péril sa société en réalisant Blanche-Neige et les Sept Nains, le premier long métrage d'animation qui donne une place de choix à la musique et aux chansons. Il est aussi le premier à faire appel à des auteurs...

21h00 : New York, section criminelle

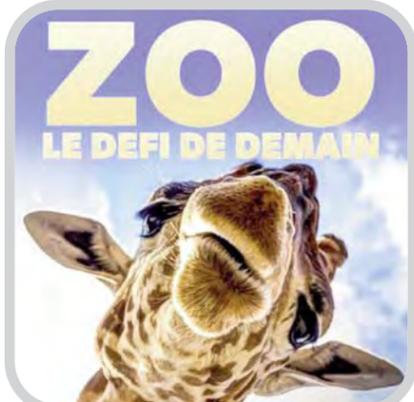
TF1 SERIES FILMS



Une femme caporal, récemment rentrée d'Irak, a disparu au cours d'une soirée donnée pour Thanksgiving...

21h05 : Zoo - le défi de demain

RMC STORY



A quelques heures de l'ouverture de saison au Bioparc, une vague de froid extrême, accompagnée d'importantes chutes de neige, s'abat sur la région...

Hôtel - Béjaïa

- Hôtel Les Hammadites : **0776 88 22 38**

Hôtel - Tizi-Ouzou

- Hôtel Lalla Khedidja : **0795 22 65 77**

AEROPORTS

- Houari Boumédiène - Alger : **021 50 91 91**
- Rabah Bitat - Annaba : **038 52 01 59**
- Ahmed Ben Bella - Oran : **041 59 10 77**
- Mostepha Ben Boulaid - Batna : **023 77 01 10**
- Mohamed Boudiaf - Constantine : **031 81 01 24**
- 8 Mai 1945 - Sétif : **0651 88 73 66**

Hôtels - Est

- Hôtel Marriott - Constantine : **035 53 39 04**
- Hôtel Ibis - Constantine : **031 99 20 00**
- Hôtel Cirta - Constantine : **031 92 19 80**
- Hôtel Le Majestic - Annaba : **038 86 54 54**
- Hôtel El Mountazah - Annaba : **038 65 24 12**
- Hôtel El Hidhab - Sétif : **036 51 41 34**

Hôtels - Ouest

- Hôtel Sheraton - Oran : **041 59 01 00**
- Hôtel Royal - Oran : **041 29 17 17**
- Hôtel Ibis - Oran : **041 98 23 00**
- Hôtel Renaissance - Tlemcen : **043 40 11 11**
- Hôtel Les Zianides - Tlemcen : **043 27 71 21 à 25**
- Hôtel Ziri - Ghazaouet : **043 32 30 25**

Ligue 2

Une consultation écrite pour changer le système de compétition

Décidément, la «consultation écrite» est devenue le mode de gestion préféré de nos instances footballistiques en ces temps difficiles dus à la crise sanitaire.

Une manière détournée pour fuir leurs responsabilités. Après la FAF, c'est au tour de la Ligue nationale de football amateur (LNFA) de proposer aux clubs de la Ligue 2, qui lui sont désormais affiliés, la tenue d'une consultation pour définir une nouvelle formule de championnat pour la saison 2020-2021, sachant qu'il est impossible de le mener à terme dans sa forme actuelle. «Devant l'impossibilité d'opter pour la formule classique c'est-à-dire une compétition en aller et retour avec deux groupes de dix huit chacun, la LNFA propose à aux clubs trois variantes du championnat et avec leurs modalités de rétrogradation», annonce-t-elle dans un communiqué publié sur son site officiel. La 1re variante propose le maintien de deux (2) groupes de 18 clubs chacun avec le déroulement à huis clos en aller simple soit 17 journées. Les champions des deux groupes accèdent en Ligue 1. Les clubs classés aux six dernières places de chaque groupe (6x2 = 12) rétrogradent en DNA. La 2e variante divise les pensionnaires de la Ligue 2 en trois groupes de 12 clubs chacun. Le championnat se joue à huis clos en aller/retour en 22 journées. Les clubs classés à la 1re place des trois groupes joueront entre eux à huis

clos un mini-championnat en aller simple sur terrain neutre. Les clubs classés à l'issue de ce mini-championnat aux deux premières places accéderont en Ligue 1. Les clubs classés aux quatre dernières places de chaque groupe (4x3 = 12) rétrogradent en DNA. La 3e variante consiste à créer quatre groupes de 9 clubs chacun. Le championnat se joue à huis clos en aller/retour en 18 journées avec un exempt pour chaque journée. Les clubs classés à la 1re place de chacun des quatre groupes se rencontreront en aller simple à huis clos sur terrain neutre suivant un tirage au sort effectué avant entame du championnat. Les deux vainqueurs accèdent en Ligue 1. Les clubs classés dans les trois dernières places de chaque groupe (3x4 = 12) rétrogradent en DNA. Les clubs auront, par ailleurs, jusqu'au 27 décembre pour envoyer leurs réponses dûment signées «par email ou par porteur au secrétariat général de la Ligue», indique le même communiqué. Logiquement l'on devrait opter pour la 2e ou la 3e option afin de limiter les longs déplacements coûteux et risqués. Créer en quelque sorte des championnats régionaux qui arrangeraient tout le monde. Il faut juste trouver le bon équilibre pour ne léser aucune équipe. Maintenant, le dernier



mot revient aux clubs de la Ligue 2. Cela dit, le bon sens doit l'emporter au détriment des calculs mesquins et clubards. Il faut savoir que les équipes de la deuxième division viennent tout juste d'être autorisées à reprendre les entraînements. Certains d'entre eux se trouvent en regroupement. Leur championnat ne devrait pas commencer avant au moins un mois, d'après les pré-

visions les plus optimistes. Au vu du nombre élevé d'équipes appelées à rétrograder à la fin de la saison (12 au total quelle que soit la formule arrêtée), nul doute que le championnat sera compliqué à gérer, même s'il se déroulera à huis clos. En tout cas, on sera fixé dans quelques jours, lorsque tous les clubs auront rendu leurs «copies».

Ali Neziou

Manchester City

Saïfi conseille à Mahrez de partir le plus tôt possible



Les supporters de Manchester City viennent de donner une véritable gifle à l'entraîneur de leur équipe favorite en désignant l'international algérien, Riyad Mahrez, comme meilleur joueur des Citizens durant l'année 2020, au cours d'un sondage organisé par une célèbre publication locale. L'ailier algérien a pris le dessus sur la star de City, le Belge De Brune, malgré le fait que les participations du Fennec dans le onze type de son club anglais ne soient pas régulières, en raison du peu de confiance que lui accorde son entraîneur espagnol, Pep Guardiola. Voilà qui conforte, on ne peut mieux, l'ancien Havrais, qui vit difficilement sa situation à Manchester City.

Le joueur a même fait une confession dans ce sens à l'ancien international algérien, Rafik Saïfi. C'est ce dernier qui a fait cette révélation sur le plateau de Bein Sport, où il exerce comme consultant. «J'ai eu l'occasion d'avoir une discussion avec Mahrez concernant sa situation à Manchester City. Il n'est pas du tout heureux dans ce club, à cause notamment du traitement que lui réserve Guardiola, et ce, quelles que soient ses performances quand il est aligné», a déclaré l'ancien star du MCA. Avant d'ajouter : «Le traitement de Guardiola pour Mahrez n'a rien à voir avec l'aspect sportif. Des motivations personnelles sont derrière le comportement de ce

coach vis-à-vis du capitaine des Verts. Cette situation pousse Mahrez à attendre avec impatience les rassemblements de l'équipe nationale pour retrouver le sourire, surtout qu'en sélection, son entente avec Belmadi est parfaite». Saïfi a également révélé qu'à l'issue de l'une des rencontres de City, Mahrez n'a pas salué son entraîneur après avoir été remplacé par un autre joueur, ce qui lui a coûté de chauffer le banc lors des trois rencontres suivantes. Enfin, Saïfi n'a pas hésité à conseiller à Mahrez de changer d'air, «et plus tôt sera bénéfique pour lui», a-t-il dit.

LDC (2e tour préliminaire - aller)

CRB-Gor Mahia reprogrammé au 26 décembre

Le match CR Belouizdad-Gor Mahia du Kenya, prévu ce mercredi au stade du 5-Juillet (20h45), comptant pour le 2e tour préliminaire (aller) de la Ligue des champions d'Afrique de football, aurait été reprogrammé au samedi 26 décembre, selon le président du club kényan Ambrose Rachier. «Notre match contre le CR Belouizdad se jouera désormais samedi 26 décembre. Nous avons réussi à obtenir la reprogrammation de cette rencontre à cette date, car il était difficile pour nous de trouver un vol pour l'Algérie en raison de la fermeture de l'espace aérien liée à la pandémie de Covid-19», a indiqué le président de Gor Mahia, dans une déclaration accordée lundi soir au site Goal. Attendue lundi après-midi à Alger sur un vol en provenance de Doha (Qatar), la délégation de la formation kényane ne figurait pas parmi les passagers. La direction du CRB a informé aussitôt la commission d'organisation des compétitions de la Confédération

africaine (CAF) ainsi que la Fédération algérienne (FAF), en attendant la réponse de l'instance continentale, sachant que le trio arbitral tunisien désigné pour officier ce match se trouve à Alger depuis dimanche. «Notre arrivée à Alger est prévue entre le 23 et 24 décembre. Nous partirons quand ils nous le diront», a-t-il ajouté. Le président de Gor Mahia est revenu sur la situation difficile que traverse son club sur le plan financier, poussant certains joueurs à vouloir boycotter les matchs de l'équipe. «Actuellement, nous n'avons pas d'argent et nous faisons de notre mieux pour payer les joueurs. Nous partirons pour l'Algérie avec des joueurs volontaires, nous n'allons forcer personne à voyager avec nous. C'est un match que nous voulons gagner et nous devons travailler avec des joueurs prêts à jouer pour nous», a-t-il conclu. La seconde manche est fixée aux 5-6 janvier 2021 à Nairobi.

UNAF (U20)

La FAF fera «une évaluation approfondie loin de toute précipitation»

La participation de l'équipe nationale de football des moins de 20 ans (U20), éliminée lundi du tournoi de l'Union nord-africaine (UNAF) à Tunis, qualificatif à la CAN-2021 en Mauritanie, fera l'objet d'une «évaluation approfondie sur tous les plans, loin de toute précipitation», par la Fédération algérienne (FAF), a appris l'APS, ce mardi, auprès d'une source autorisée. Avec un seul point seulement engrangé en trois matchs, les juniors algériens ont quitté précocement la compétition lundi, avec un triste bilan d'un match nul et deux défaites et un seul but inscrit. Les coéquipiers de Moncef Bekrar ont entamé la compétition en faisant match nul face à la Tunisie (1-1), avant de concéder deux défaites de suite face

au Maroc et à la Libye, sur le même score (1-0). Selon la même source, «aucune décision n'a été prise concernant l'avenir du sélectionneur national Saber Bensmaïn, toujours en poste». Au cours de son évaluation, la FAF prendra en compte plusieurs paramètres, dont «le jeu produit par l'équipe, l'amalgame entre les joueurs locaux et ceux évoluant à l'étranger», avant de prendre d'éventuelles décisions, précise la même source. Dans un compte rendu publié lundi soir sur son site officiel, la FAF a qualifié de «désillusion», l'élimination de l'Algérie du tournoi de l'UNAF, alors qu'elle visait l'une des deux places qualificatives à la CAN-2021 en Mauritanie (14 février-4 mars). Le tournoi de l'UNAF se déroule sous forme

d'un mini-championnat, au bout duquel les deux premiers seront qualifiés pour la phase finale de la CAN-2021 de la catégorie, qui verra la participation de 12 équipes. Avec l'élimination de l'Algérie et le retrait de l'Egypte en raison de la détection de plusieurs cas positifs au Covid-19 chez les joueurs, trois pays restent en course pour décrocher l'un des deux billets qualificatifs : la Tunisie, la Libye, et le Maroc, et cela à deux journées de l'épilogue. Outre le pays organisateur, neuf pays ont déjà validé leur billet pour le rendez-vous continental. Il s'agit de la Gambie, de l'Ouganda, de la Tanzanie, du Mozambique, et la Namibie, du Ghana, du Burkina Faso, de la Centrafrique, et du Cameroun.

Hand/ Mondial-2021 (préparation)

Victoire de l'Algérie devant la Pologne (26-23)

La sélection algérienne de handball s'est imposée devant son homologue polonaise sur le score de 26 à 23 (mi-temps : 12-12), en match amical de préparation au Mondial-2021, disputé lundi à Wladyslawowo. Le Sept national, en stage en Pologne jusqu'au 30 décembre, disputera un autre second amical face à la Pologne, mardi, avant d'enchaîner avec le tournoi international de Varsovie prévu du 27 au 29 décembre, regroupant quatre équipes. Outre la Pologne (pays hôte) et l'Algérie, ce tournoi verra également la participation de la Russie et de la Suisse ou l'Egypte. Le Sept national effectuera par la suite un ultime stage précompétitif à Manama (Bahreïn) à partir du 6 janvier, avec au menu deux matchs amicaux face à la sélection locale les 8 et 10 janvier. Le départ pour le Caire se fera à partir de Manama le 11 janvier. Au Mondial-2021, l'Algérie fait partie du groupe F aux côtés du Maroc, du Portugal et de l'Islande. Les Algériens débiteront le tournoi contre le Maroc le 14 janvier avant d'affronter respectivement l'Islande (16 janvier) puis le Portugal (18 janvier). En Egypte, les Verts vont signer leur retour sur la scène mondiale après avoir brillé par leur absence lors des éditions de 2017 en France et 2019 en Allemagne et au Danemark.

Météo

Min°
Max°

Alger

Oran

Constantine

Béchar

Ouargla

8°/19°

7°/19°

3°/18°

3°/17°

6°/19°

Horaires

des prières

Alger

El Fadjr

El Dohr

El Aasr

El Maghreb

El Icha

06h25

12h47

15h19

17h36

19h04

Coronavirus

410 nouveaux cas, 376 guérisons et 12 décès ces dernières 24h en Algérie

Quatre cent dix (410) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 376 guérisons et 12 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, hier à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, le Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 96 069 dont 410 nouveaux cas, soit 0,9 cas pour 100 000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 2687 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 64 020, a précisé le Dr Fourar lors du point de presse quotidien

consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 19 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures de 1 à 9 cas, 18 wilayas n'ayant enregistré aucun cas, alors que 11 autres ont enregistré 10 cas ou plus. Par ailleurs, 49 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.



Air Algérie

Le programme de rapatriement se poursuivra jusqu'à la résorption de toutes les demandes



Air Algérie a assuré, lundi, dans un communiqué que son programme des vols de rapatriement sera maintenu jusqu'à la résorption de toutes les demandes des citoyens bloqués à l'étranger, inscrits auprès des représentations consulaires à l'étranger. À cet effet, Air Algérie a appelé les citoyens concernés à consulter le site web de la compagnie, dédié aux rapatriements (rapt.airalgerie.dz) pour vérifier leurs inscriptions sur les listes de rapatriement en introduisant le numéro de passeport. Ces listes seront mises à jour au fur et à mesure du traitement des dossiers par les services concernés, explique le communiqué rappelant que

les citoyens doivent être détenteurs d'un billet Air Algérie confirmé sur les vols de rapatriement, d'une attestation de test PCR négatif effectué de moins 72h avant le vol et remplir une fiche d'identification sanitaire (téléchargeable sur le site web d'Air Algérie). Pour rappel, Air Algérie avait annoncé fin novembre dernier la reprise des vols de rapatriement des nationaux bloqués à l'étranger et ceux souhaitant regagner le pays pour des raisons exceptionnelles d'urgences notamment d'ordre sanitaire, humanitaire ou en cas de force majeure à caractère professionnel ou économique.

● Coupe de la CAF - 1er tour (aller) Victoire de la JSK face à l'USGN Niger

La JS Kabylie est parvenue à tenir en échec la formation nigérienne de l'US Gendarmerie (1-2), hier, en match aller du 1er tour de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF). Sur la pelouse du stade Général Seyni-Kountche de Niamey, cette rencontre dirigée par un quatuor nigérien emmené par Quadri Ololade Adebimpe, a vu la JSK ouvrir le score par Réda Bensayah (16'), avant que les Nigériens égalisent sur penalty (34'). Un défenseur de l'US Gendarmerie a littéralement offert un but aux poulains de Youssef Bouzidi, d'une remise totalement manquée qui a lobé son propre gardien (88'). La manche retour, elle se jouera le 5 ou le 6 janvier 2021 au stade du 1er-Novembre de Tizi-Ouzou.

DNSR

Plus de 2600 morts dans 17 788 accidents de la route durant les 11 premiers mois 2020

La Délégation nationale à la sécurité routière (DNSR) a fait état de 17 788 accidents de la route survenus durant les 11 premiers mois de l'année 2020, faisant 2658 morts et 24 218 blessés à différents degrés. Dans un communiqué publié hier, la DNSR a souligné que ce bilan vise «à informer l'opinion publique de

l'évolution du phénomène des accidents de la route à l'échelle nationale, aussi bien en milieu urbain que rural». La DNSR avait lancé, lundi à partir de Blida, une campagne de sensibilisation sur les accidents de la route en saison hivernale, ciblant principalement les conducteurs de poids-lourds, sous le signe

«En hiver, de vigilance».

La station-service «Sidi Lekbir» de Meftah (extrême-est de Blida) a été la première étape de cette campagne qui se poursuivra tout au long de l'hiver, avec des haltes au niveau de nombreuses stations-services de l'autoroute Est-Ouest.

Solidarité

L'AFS pourra être retirée de n'importe quel bureau de poste

Le paiement des allocations forfaitaires de solidarité (AFS) est désormais numérisé et les bénéficiaires pourront les retirer à partir de n'importe quel bureau de poste au niveau national, en vertu d'un accord de partenariat signé, hier, entre Algérie Poste et l'Agence de développement social (ADS). La convention a été signée par la directrice générale par intérim d'Algérie Poste, Hanoufi Baya et le directeur général de l'ADS, Aouaidjia Mohamed El Hadi en présence des ministres de la Poste et des Télécommunications, Brahim Boumzar et de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou. Le nouvel accord permet aux bénéficiaires de l'AFS de la retirer, désormais, à partir de n'importe quel bureau de poste au niveau national. Selon les responsables, le nouveau système numérique de paiement de l'AFS vise «la modernisation et l'amélioration du service public, la réduction des délais de paiement, la facilitation des procédures de paiement et le suivi régulier de l'opération de paiement». À rappeler que l'AFS est l'un des programmes phares d'appui social que gère le secteur de la Solidarité nationale par le biais de l'ADS dans le but de prendre en charge les catégories vulnérables n'ayant aucun revenu et ne pouvant travailler dont les personnes âgées et handicapées en sus des femmes au foyer et personnes atteintes de maladies chroniques causant l'invalidité. Octroyée à toute personne inscrite, l'AFS est une aide directe sous forme d'allocation mensuelle qui garantit la couverture sociale au profit des bénéficiaires et de leurs ayants droit dans le cadre de la carte Chifa. A cette occasion,

Mme Krikou a fait savoir que cette convention permettait le retrait de l'AFS au niveau de 4000 bureaux de poste (700 bureaux auparavant) et ce, à partir de janvier 2021, ajoutant que cette opération concerne plus de 958 000 bénéficiaires. La ministre a précisé que cette opération numérique est considérée comme un moyen «pour alléger les procédures» en faveur des franges vulnérables et «une garantie pour concrétiser une numérisation optimale permettant la réalisation de la transparence et de la justice dans l'accès à ce soutien». Il s'agit également, poursuit la ministre, de l'amélioration du service public et de la rationalisation des dépenses, ajoutant que cette convention tend à «actualiser celle remontant à 1996, par l'introduction de l'informatique en tant qu'impératif dicté par les besoins de l'heure». De son côté, Boumzar a indiqué que cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts du secteur axés sur la contribution à la concrétisation de la stratégie du Gouvernement visant à simplifier les procédures administratives et à les numériser à travers les utilisations offertes par les technologies de l'information et de la communication. Pour ce faire, Algérie Poste s'engage, en vertu de cette convention, à «développer une application» devant numériser l'opération de paiement de l'AFS au profit des citoyens bénéficiaires pour leur permettre de la retirer dans des conditions flexibles et faciles» et ce, après la présentation de la carte délivrée par l'ADS, laquelle comporte un numéro d'identification de chaque bénéficiaire. Il a ajouté que la démarche de la nouvelle coopération s'ajoute à d'autres initiatives que les deux secteurs se sont



engagés à concrétiser au profit des différentes catégories vulnérables que l'Etat accompagne et protège via les mécanismes de soutien et de solidarité. Dans le sillage de l'élargissement de sa gamme de services numériques offerte sur son application BaridiMob, Algérie Poste met à la disposition des adhérents à cette application la possibilité de recharger le crédit téléphonique en toute simplicité et rapidité et ce, pour les trois opérateurs téléphoniques Mobilis, Ooredoo et Djazzy. Ces prestations sont déjà disponibles sur la plateforme web de l'entreprise www.poste.dz, rubrique services en ligne.